

Ce que je sais !

Petite Histoire de la Seigneurie de Ninville,
de ses Seigneurs et de ses Habitants

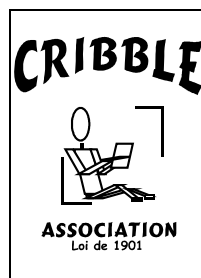
(Origines – 1789)

Jean-Pierre BIELMANN

Ce que je sais !

Petite Histoire de la Seigneurie de Ninville,
de ses Seigneurs et de ses Habitants


(Origines – 1789)



2011

Crédit iconographique : Photographies de l'auteur.

Site internet de l'auteur : www.bielmann.fr

 Ce texte est protégé. Toute reproduction même partielle nécessite au préalable l'accord de l'éditeur et de son auteur.

© 2011, CRIBBLE, 453, montée du Four à Chaux, F-01640 SAINT-JEAN-LE-VIEUX

à Pierre et Jocelyne, mes parents.

*« Le véritable lieu de naissance est celui où l'on a porté pour la première fois
un coup d'oeil intelligent sur soi-même. »*
Marguerite YOURCENAR, *Mémoires d'Hadrien*

Avant-Propos

Je remercie toutes les personnes qui ont apporté leur pierre à cet édifice. Une aide, une indication ou un simple sourire ont été autant de signes d'encouragement.

Je remercie tout particulièrement :

Frédérique, elle a participé à toutes les recherches.

Mes parents. Ils m'ont donné la passion de l'Histoire et des histoires.

Les personnels des Archives Nationales de France et des Archives Départementales de la Haute-Marne.

Les personnels des bibliothèques municipales de Langres, de Nogent et de Lyon.

Tous les hommes et les femmes de bonne volonté connus ou inconnus avec lesquels j'ai échangé quelques mots.

Merci à tous

Jean-Pierre BIELMANN

Table des Matières

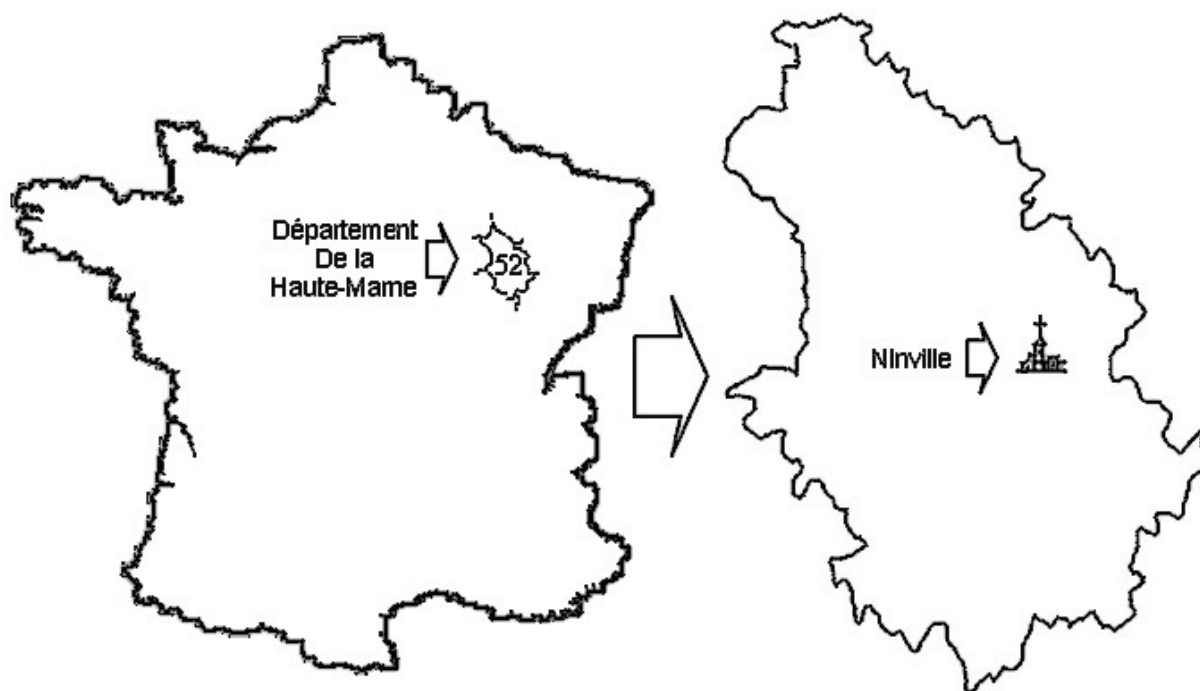
Généralités	9
Première Partie : Le début de l'Histoire	11
De l'Antiquité au XIe siècle	11
Les premiers seigneurs agissants à Ninville	14
Dans les ténèbres de l'Histoire	17
Essai de reconstitution du lignage seigneurial	19
Deuxième Partie : Une Histoire de Familles	23
Les seigneurs issus des SAULX-TAVANNES	23
Les derniers seigneurs, Jean-Baptiste Le MOYNE et ses successeurs	27
Appendice : À la recherche du prétendant au titre de seigneur de Ninville	29
Une famille de Marchands, les GAULTHEROT	32
Troisième Partie : Ninville au XVIIIe siècle	37
La seigneurie et son organisation	37
L'église et la paroisse	45
Les gens de Ninville entre 1689 et 1789	55
Variétés Historiques	60
Annexes	61
Les terres incultes	61
Le grand méchant loup	63
Les courbes démographiques	64
Les traces pré-révolutionnaires	66
Le catalogue des pièces justificatives	69
Bibliographie	85
Table des illustrations	87

Généralités

Emile Jolibois a écrit en 1858¹ :

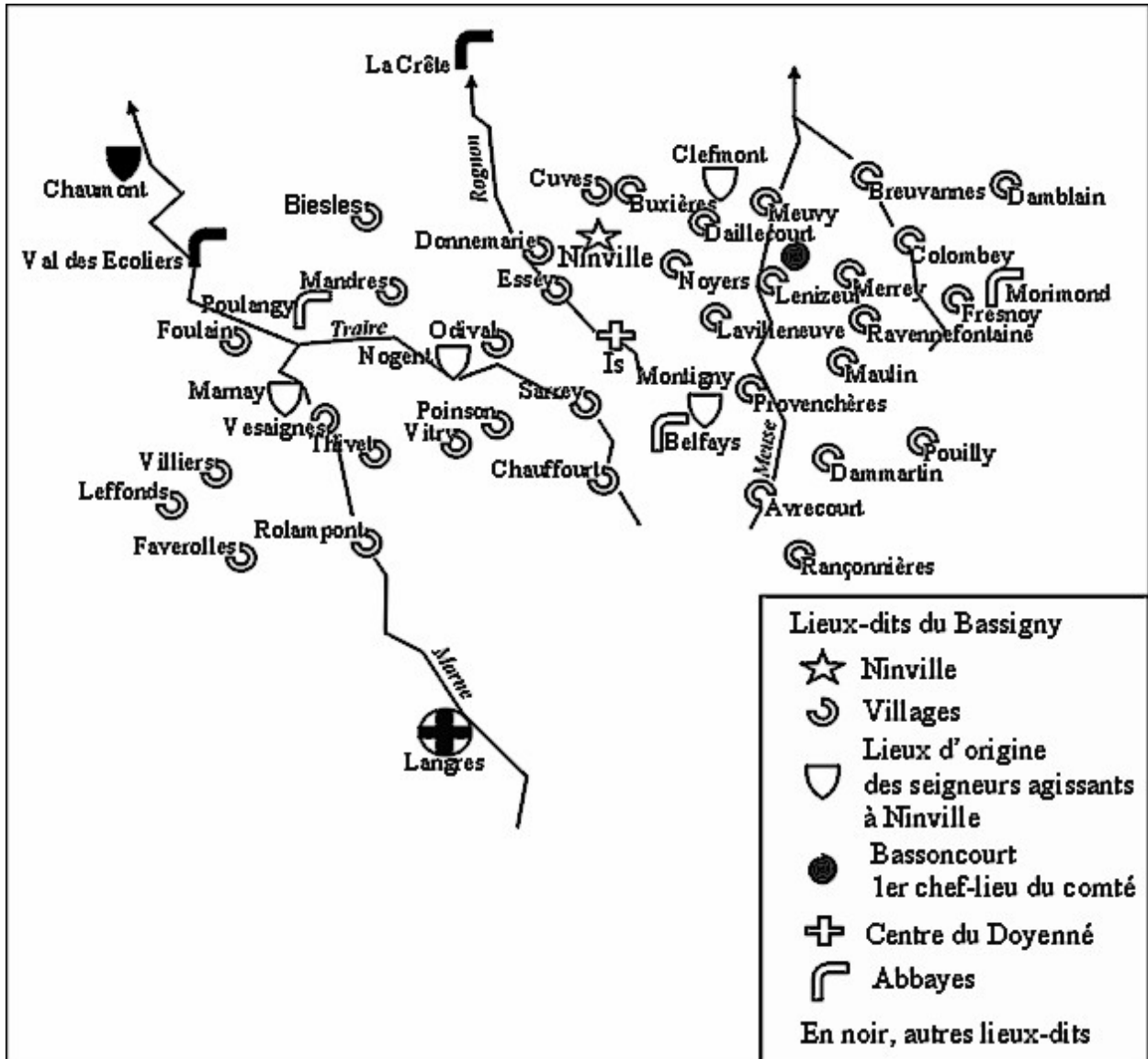
« *NINVILLE, commune du canton de Nogent, à 26 kilomètres de Chaumont, au fond du val d'Orsoy, à la source d'un ruisseau qui se jette dans le Rognon, rive droite. Le territoire a 903 hectares d'étendue, au sud-est est la ferme de Formont, sur le penchant d'une montagne où se trouve l'arbre de Ninville, à 455 mètres d'altitude. La population de cette commune, qui possède 87 hectares de bois, est de 323 habitants. Son église, dédiée à S. Martin, a un desservant. »*

Aujourd'hui, le village se contente de 80 habitants tout au plus.



Carte n°1 - Situation géographique de Ninville

¹ JOLIBOIS 1858, p. 388



Carte n°2 - Le Bassigny historique

Première Partie

Le Début de l'Histoire

Chapitre 1

De l'Antiquité au XIe siècle.

Ninville sortit des ténèbres de l'Histoire en 1173 quand un potentat local et son frère cédèrent des droits d'usage à l'abbaye de La Crête. Cependant, des indices attestent une existence du village beaucoup plus ancienne. Tout d'abord, le toponyme, sa forme la plus ancienne, *Linvilla*, maintient le souvenir d'un domaine gallo-romain, propriété d'un certain *Linus*. Ce patronyme fut porté par divers citoyens romains dans le Nord-Est de la Gaule. Ensuite, examinons les vestiges archéologiques. Une voie romaine passait par Poinson-les-Nogent, Odival, Essey-les-Eaux, Ninville avant de se diriger vers Pérusse. Entre Essey et Ninville, de nombreux fragments de tuiles, de poteries et des pièces de monnaie gallo-romaines furent découverts au lieu-dit *le Bouchot* et des ruines affleurent à *la Pommeraie*. Pour l'époque mérovingienne, A. DAGUIN² et P. BALLE³ rapportent la mise au jour vers 1880 de plusieurs cercueils de pierre avec un squelette, des armes, des monnaies et des tessons de poteries. Selon A. DAGUIN, « *le tombeau fut brisé pour empierrier le chemin* » au lieu-dit *Aux Vignes*.

À l'époque carolingienne, le finage de Ninville était inclus dans une division administrative de l'empire, le *Pagus Basiniacus* ou *Comté de Bassigny*. Bien qu'on puisse parler de « *petite patrie* » en tenant compte de l'unité du paysage du Sud-Est Haut-Marnais⁴, le Bassigny n'est pas « *ainsi appelé à cause de sa position basse par rapport à la Montagne dont il n'est séparé que par la ville de Langres* » comme l'affirmait un érudit local du XIXe siècle, Emile JOLIBOIS⁵. Ninville, coïncé au fond du Val d'Orsoy, s'écarte déjà de ce relief et, Foulain et Biesles notamment en sont catégoriquement exclus. Pourtant, ces bourgs faisaient partie du Bassigny historique. Des actes du IXe et du Xe siècles qui mentionnaient des localités en spécifiant si elles appartenaient au comté ou aux *pagis* voisins, et un

2. DAGUIN, tome II, 1936, p. 265

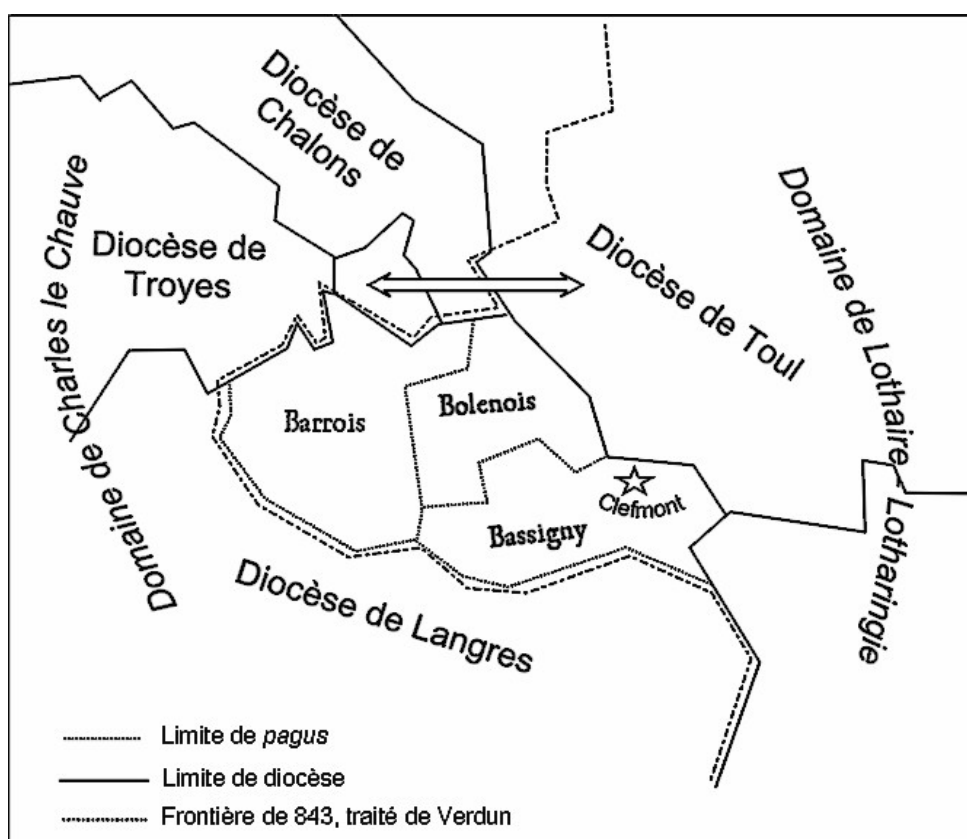
3. BALLE 1971, p. 224

4. LAMARRE 1971 p. 221

5. JOLIBOIS 1858, cette définition, E. JOLIBOIS l'avait reprise d'un auteur langrois du XVIIe siècle, J. VIGNIER, voir VIGNIER 1891, Tome IV, p. 394

document du XVIII^e siècle l'attestent⁶. En fait, la Bassigny s'étendait d'Est en Ouest de Damblain à Leffonds et du Nord au Sud de Clefmont à Rançonnières. Il correspondait à la juridiction créée d'une amputation de la partie Nord du *Pagus Lingonensis* (autour de Langres) pour un certain Basin, en latin *basin-iacus*. Selon des hypothèses qu'il serait trop long d'exposer ici, ce personnage était apparenté au clan des Guérinides, une famille que Charlemagne imposa à la Bourgogne et à ses zones de contact. Il venait de dépouiller ses neveux de leur héritage et occupait le royaume de son défunt frère Carloman (mort en 771). A cette époque, Bassoncourt ou *Basonis-curtis*, c'est-à-dire le domaine de Basin, était probablement le chef-lieu du Comté.

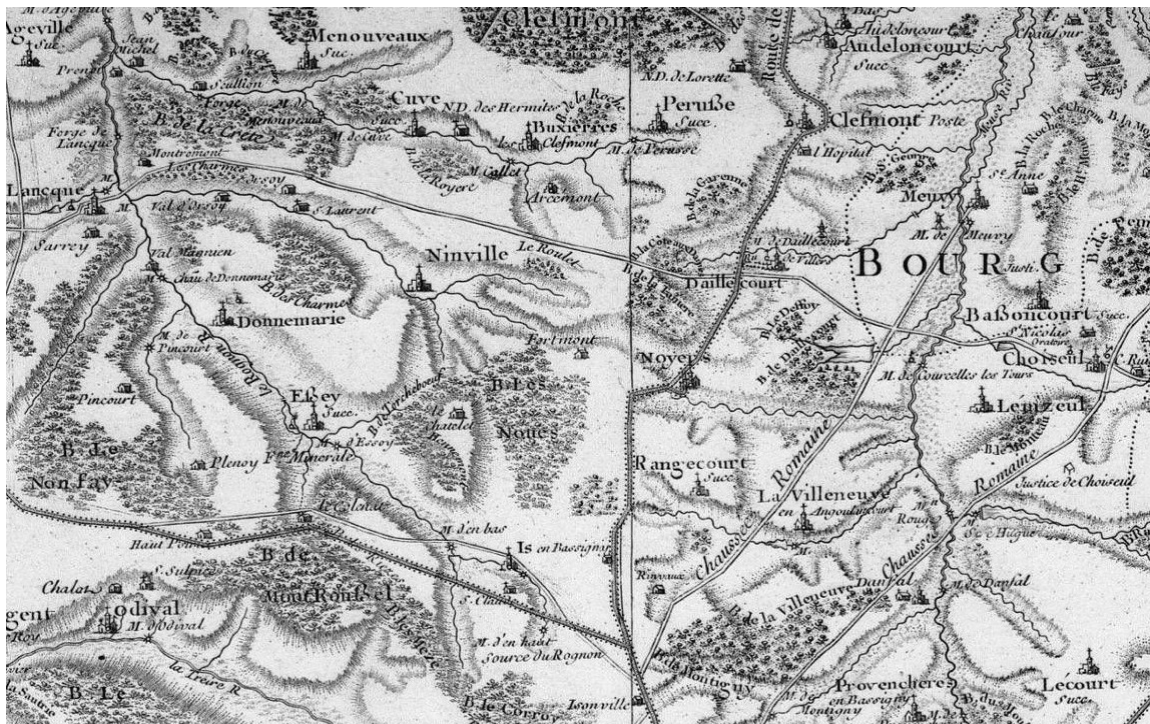
La stabilité de l'Empire Carolingien ne survécut pas à son fondateur. Des dissensions entre ses trois petits-fils, Louis le Germanique, Lothaire et Charles le Chauve, eurent des conséquences dramatiques pour la région qui nous intéresse. Les partages de Verdun (843) et de Meerssen (870) placèrent le Bassigny sur la zone frontalière entre la Francie Occidentale (la France) et la Lotharingie puis l'Empire Germanique. Cette situation perdura jusqu'à l'annexion par la France de la Bourgogne en 1477, de la Franche-Comté en 1678 et de la Lorraine en 1766. Elle s'accompagna de difficiles périodes de guerres, de rapines et de massacres.



Carte n° 3 : Le Bassigny dans le partage de 843

6. ROUSSEL 1873-1879, tome I, p. 196

Durant cette période de troubles, seule l'Église réussit à maintenir son organisation administrative, le doyenné d'Is ou du Bassigny calqué sur le comté du même nom survécut jusqu'à la Révolution de 1789. À l'opposé, les structures politiques et territoriales carolingiennes, déstabilisées par les rivalités entre les maisons royales, se disloquèrent dès le IXe siècle. Des propriétaires s'arrogèrent le droit de gouverner leurs terres et d'y rendre la justice sans que les représentants du Roi puissent intervenir. Des fonctionnaires royaux chargés d'administrer les *pagis*, les comtes, réussirent à transformer la dotation territoriale correspondant à leur honneur en propriété héréditaire. Cette déliquescence se poursuivit au niveau local, les cadets de la famille comtale ou leurs hommes liges s'affranchirent également des tutelles. Tous devinrent des seigneurs qui mirent en exergue le symbole monumental de leur pouvoir, le château. Mais l'émancipation ne fut jamais parfaite. Petit à petit, tout un nuancier de droits et de devoirs se mit en place dans les relations qu'entretenaient les seigneurs avec leurs vassaux. Elles étaient symbolisées par la cérémonie de l'hommage. Quelques seigneurs ecclésiastiques ou laïcs s'érigèrent au niveau de puissances régionales comme les évêques de Langres et les comtes de Champagne. Ces puissants seigneurs intervinrent rapidement dans le Bassigny où la famille comtale installée dans le château de Clefmont construit au Xe siècle et auquel, elle attacha son titre au XIe siècle, fut bientôt en concurrence avec d'autres lignages apparus à Nogent, à Montigny et à Choiseul. Le titre de comte de Bassigny ou de Clefmont, vidé de son sens, disparut à la fin du XIIIe siècle. Cette faiblesse des potentats locaux facilita le glissement progressif du Bassigny, terre lotharingienne en 843, puis d'Empire en 870 vers le Royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles.



Carte n° 4 : Carte de Cassini (XVIIIe siècle)

Chapitre 2

Les premiers seigneurs agissants à Ninville et la question des dîmes.

Pour les XIIe et XIIIe siècles, les archives des institutions ecclésiastiques, le principal vivier d'informations pour l'Histoire locale de cette période, apportent les premiers témoignages sur les seigneurs agissants à Ninville. Mais, aucun d'eux n'était dit « *seigneur de Ninville* » ou « *seigneur en partie de Ninville* ». Aucun d'eux ne semblait détenir le droit de haute justice auquel se rattachait le titre de seigneur. Les personnages cités ne possédaient apparemment que des fractions des droits seigneuriaux ou ecclésiastiques :

- En 1173, le seigneur de Montigny, Rénier, titré vicomte de Clefmont, et son frère Foulque cédaient à l'abbaye de La Crête, des droits d'usage sur leurs biens situés entre la Marne et la Meuse, à Ninville notamment⁷. L'abbaye était la deuxième fille de celle de Morimond, fondée en 1121. Nous savons peu de choses sur la famille des deux bienfaiteurs. Le titre de vicomte et le choix des noms suggèrent une parenté avec le lignage des comtes de Clefmont. Peut-être, les vicomtes étaient-ils issus d'une branche cadette qui avait réussi à s'émanciper. Ils devaient néanmoins l'hommage lige au représentant de la branche aînée. Rénier fut actif de 1165 à 1201 selon les documents en notre possession. Sa maison disparut au début du XIIe siècle. Montigny revint en partie au comte de Clefmont et en partie à une autre branche collatérale de la famille de ce dernier, les seigneurs de Passavant-Monthureux. Puis, en 1209 et en 1223⁸, la vicomté et ses biens tombèrent dans les mains de Blanche De NAVARRE, comtesse palatine de Champagne.
- Au XIIIe siècle, les seigneurs de Nogent intervenaient à Ninville à titre de suzerain, honneur qu'ils partageaient peut-être avec ceux de Montigny. Bienfaiteur des abbayes du diocèse de Langres, Rénier II De NOGENT approuvait, en 1235, un accord entre l'un des ses vassaux et le Val des Écoliers au sujet d'une portion des dîmes de Ninville⁹. Malheureusement, la même année, Thibaut IV de Champagne confisqua le château de Nogent provoquant ainsi la ruine de la famille seigneuriale¹⁰. Nogent et, a

7 Catalogue des pièces justificatives n° 1

8 ARBOIS DE JUBAINVILLE 1859-1869, volume V, p. 53 n° 706 et p. 198 n° 1532.

9 Catalogue des pièces justificatives n° 2

10 FAGET DE CASTELJAU 1979, p. 65

fortiori, Ninville passèrent dans le giron français¹¹. Pourtant les Rois de Navarre avaient déjà affirmé leur autorité en 1104 avec le siège de Nogent, événement qui rompit à leur profit les anciens liens féodaux des Nogentais vis-à-vis du château de Choiseul. Mais André, le fils de Rénier II, avait eu l'audace de choisir les rivaux du comte de Troyes dans les querelles dynastiques qui ravageaient la Champagne en 1216-1218 et en 1233.

- À plusieurs reprises des vassaux des précédents, originaires de Marnay, se manifestèrent dans les titres concernant les dîmes de Ninville. Bartholomée agissait dans l'acte de 1235. En 1255, Girard, *armiger* (écuyer) de Marnay, fils de Renaud, *milite* (chevalier) de Cuves s'entendait avec l'abbaye de La Crête¹². Environ dix ans plus tard, le même ou un homonyme reconnaissait tenir du comte Thibaud V De CHAMPAGNE la « *disme de Liniville* »¹³. Ces documents étaient les témoins de la mise en place de la répartition des dîmes de la paroisse qui prévalut jusqu'au XVIIIe siècle. La moitié appartenait à un seigneur laïc. L'autre partie était répartie entre le curé du lieu et les abbayes de la Crête et du Val des Écoliers ; cette dernière possédait à elle seule la troisième partie des dîmes du village. Elle reconnut en tenir la « *sixième partie* » du comte de champagne en 1265 par une *lettre d'amortissement*¹⁴. Les moines et le seigneur spoliaient ainsi les curés de leur principale source de revenus. Cette situation engendra des conflits réglés la plupart du temps par des *amodiations*. Le curé percevait les dîmes et versait, en contrepartie, une redevance fixe à l'abbaye comme le rapportent les accords conclus par le curé Gérard avec le Val des Écoliers en 1255 et 1257¹⁵. Les amodiations des dîmes existaient encore au XVIIe siècle. Un bail fut accordé en 1620 au curé François BERNARDIN¹⁶. Mais, de plus en plus souvent, des laïcs prirent la place des religieux ainsi en 1618, 1628 et 1634¹⁷.
- En 1243, Isabelle De JOINVILLE, seconde épouse et veuve de Symon IV, seigneur de Clefmont, confirmait le legs par son mari aux religieux du Val des Écoliers d'une rente de trente sols à prendre sur les habitants pour l'utilisation du four banal de Ninville¹⁸. Cette rente subsistait encore au XVIe siècle¹⁹. Elle disparut avant la fin du XVIIe siècle²⁰. Quelle était l'étendue des droits seigneuriaux des seigneurs de Clefmont sur

11 La Champagne intégra le domaine royal en 1275

12 Catalogue des pièces justificatives n° 5

13 Catalogue des pièces justificatives n° 8

14 Catalogue des pièces justificatives n° 7

15 Catalogue des pièces justificatives n° 5 et n° 6

16 Catalogue des pièces justificatives n° 20

17 Catalogue des pièces justificatives n° 19, n° 21 et n° 22

18 Catalogue des pièces justificatives n° 3

19 Catalogue des pièces justificatives n° 13 et n° 16

20 Catalogue des pièces justificatives n° 27

Ninville ? Selon un relevé de leurs fiefs et de ceux de leurs vassaux daté de 1306, ils possédaient une partie de la suzeraineté sur Ninville²¹.

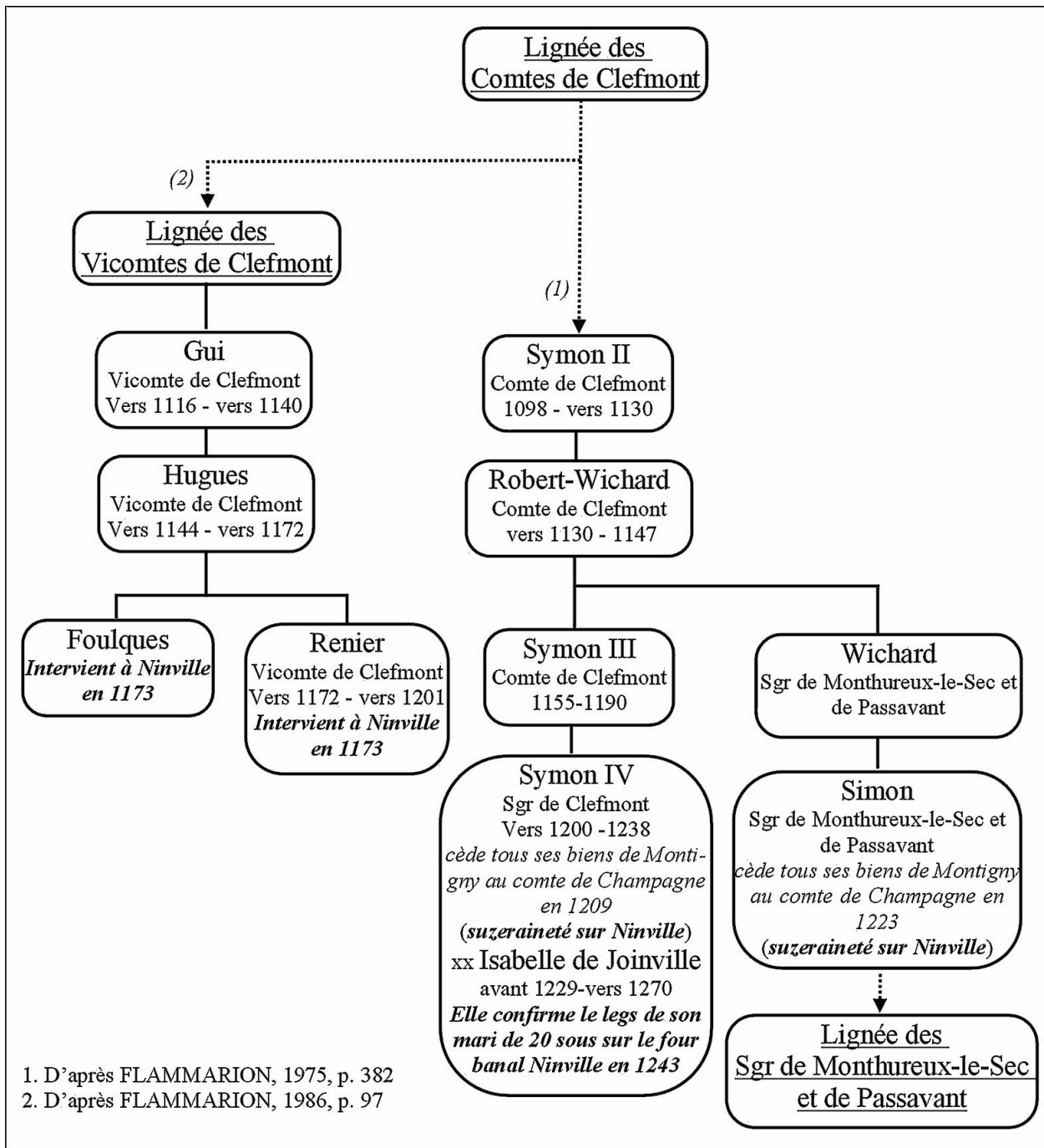


Tableau généalogique n°1 : Les seigneurs agissants à Ninville issus du lignage de Clefmont

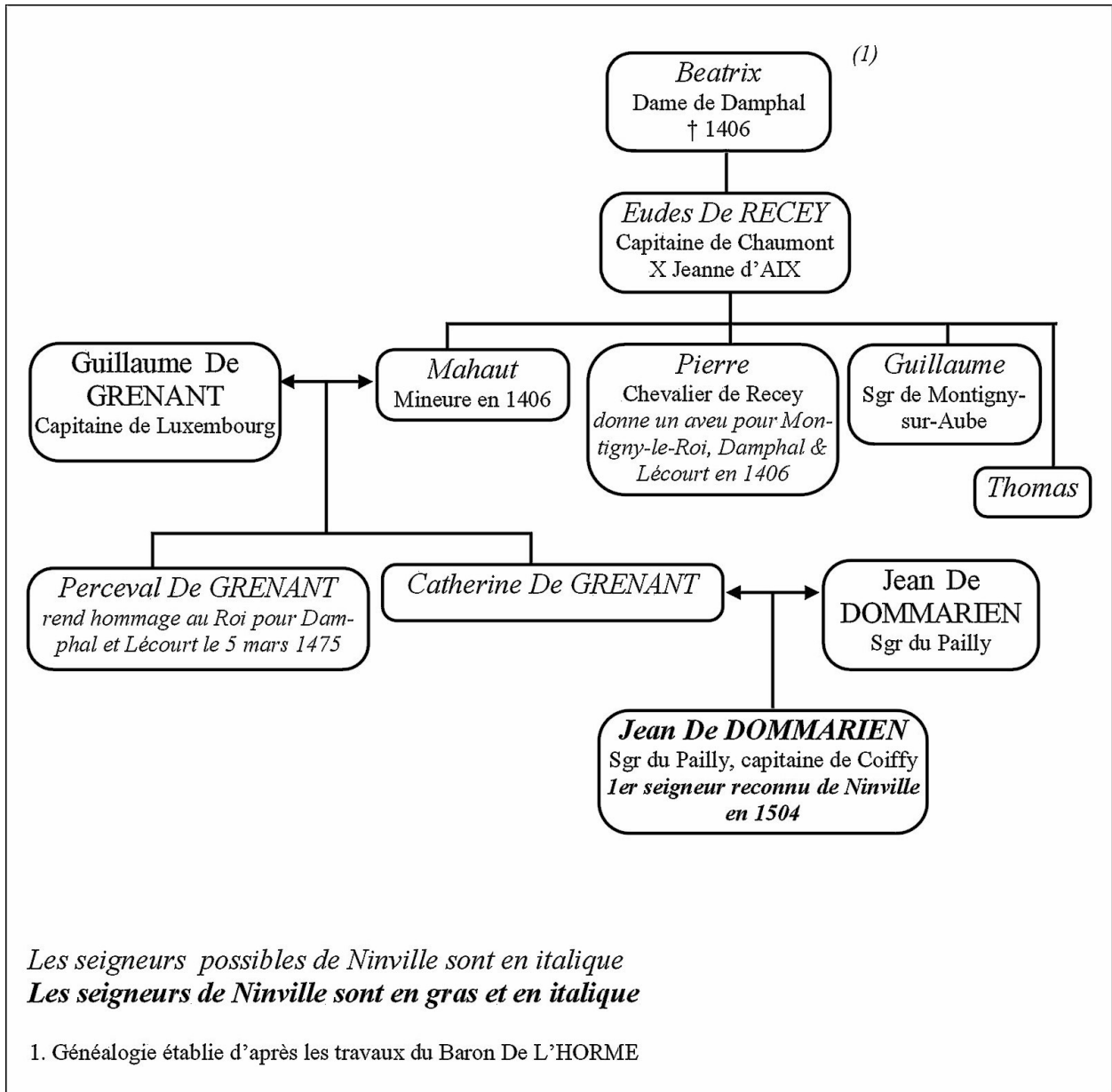
21 Catalogue des pièces justificatives n° 9

Chapitre 3

Dans les ténèbres de l'Histoire.

À la fin du XIII^e siècle, Ninville retomba dans les ténèbres de l'Histoire. Le silence des sources dura plus de deux cents ans. Seuls deux dénombremens de tous les bénéfices de la province de Lyon ou Pouillés du XIV^e siècle et de 1436²² maintinrent le souvenir de *Lignivilla*. Pourtant, la paroisse ne pouvait se tenir à l'écart des malheurs qui frappaient la région. Les désordres de la Guerre de Cent Ans (1338-1453) se propageaient partout dans le Bassigny. Dès 1360, les Anglais menaçaient Bourmont. Ils ravageaient Liffol et ils s'installaient dans la forteresse de Montclair à proximité d'Andelot. Ils en étaient chassés en 1367. Au début du siècle suivant, les Bourguignons investissaient la région, assiégeant Nogent en 1417 et Langres en 1434. Des seigneurs locaux en profitaient pour mener leurs propres rapines, ainsi Jean De ROUGEMONT, seigneur de Buxières, et ses complices volaient, en 1416-1417, les bêtes dans des villages très proches de Ninville, à savoir Rangecourt, Mennouveaux et Noyers. Les derniers anglais quittaient Montigny par la force la même année. Les troubles perduraient même pendant les périodes de paix à cause des passages continuels de troupes et des réquisitions. La population souffrait considérablement. À titre d'exemple, Chateavillain perdit les deux tiers de ses habitants. Les institutions religieuses n'étaient pas épargnées. L'abbaye de Morimond fut dévastée, celle de Belfays disparut, accablée par l'impôt de guerres. Après la Guerre de Cent Ans, le Bassigny eut à subir les malheurs des guerres de Bourgogne conduites par Charles le Téméraire. Ses troupes brûlèrent Bourmont en 1476. Le Moyen-Age s'achevait...

22 Catalogue des pièces justificatives n° 10 et n° 11



*Tableau généalogique n°2 : Les seigneurs possibles de Ninville
issus du lignage de Damphal*

Chapitre 4

Essai de reconstitution du lignage seigneurial.

À partir du XVI^e siècle avec l'affermissement de l'État Moderne, les sources se multiplièrent et devinrent plus bavardes. En 1504, un chevalier, Jean De DOMMARIEN, tenait, dans le bailliage de Chaumont, Ninville et d'autres lieux²³. Il en donna le dénombrement au souverain le 15 février 1508²⁴. Notons que, pour la première fois, la communauté de Ninville était qualifiée de seigneurie. De même, notons que cette seigneurie et celles de Damphal et de Lécourt formaient un ensemble qui demeura indivisible jusqu'à l'abolition des droits seigneuriaux, le 4 août 1789. La constitution de cet ensemble était probablement très ancienne attendu que Ninville et Damphal figuraient déjà parmi les villages où intervenait le vicomte de Clefmont au XII^e siècle²⁵. Ce point permet d'envisager une reconstitution partielle du lignage seigneurial de Ninville²⁶.

Le 18 novembre 1406, Pierre, fils de Eudes, seigneur du Recey et gouverneur de Lorraine, donna l'aveu pour lui, ses frères, Guillaume et Thomas, et sa soeur, Mahaut, de tout ce qu'ils avaient à Montigny-le-Roi, Lécourt et Damphal, biens reçus de leur grand-mère Béatrix, héritière de Damphal. Mahaut Du RECEY épousa Guillaume De GRENANT, gouverneur des Pays-Bas et capitaine de Luxembourg, et transmit Damphal et Lécourt à Perceval De GRENANT qui en rendit hommage au Roi le 5 mars 1475²⁷. Perceval possédait des seigneuries étendues sur une vingtaine de villages dont Saulles et Grenant en partie et Le Pailly. Après lui, sa soeur, Catherine De GRENANT, apporta à son mari Jean De DOMMARIEN la plupart des possessions avec entre autres Le Pailly, Damphal et Lécourt. À la génération suivante, leur fils, également prénommé Jean était inscrit sur le *Rôle des fiefs du bailliage de Chaumont* de 1504 comme seigneur de Ninville.

Le dénombrement de 1508 nous apprend que Jean De DOMMARIEN possédait la moitié des dîmes de Ninville comme Girard De MARNAY vers 1265. Des liens généalogiques existaient-ils entre ces deux seigneurs ? Que savons-nous sur le lignage de Marnay ? Quels étaient ses liens avec Damphal ? Son plus ancien représentant connu est Baldmis ou Baudoin, *miles*, qui en 1164 était témoin dans

23 Catalogue des pièces justificatives n° 12

24 Catalogue des pièces justificatives n° 13

25 FLAMMARION 1986, p. 104.

26 Généalogie reconstituée à partir des travaux du baron de L'HORME (ADHM).

27 ANF P163/2, n° 317.

une donation faite à l'abbaye de La Crête par un autre chevalier, Theodericus ou Thierry de CHARMOILLES²⁸. En 1172, le même avec l'accord de ses fils et de son frère Arbericus donna à l'église et aux moniales de Belfays tous ses droits sur les pâturages de l'endroit²⁹. Grâce aux travaux de père VIGNIER, un érudit langrois du XVIIe siècle³⁰, nous connaissons la généalogie descendante de ses premiers seigneurs de Marnay sur quatre générations. Cette construction paraît corroborée par les actes des abbayes Poulangy, du Val des Écoliers et de Belfays :

1. Baldmis ou Baudoin, bienfaiteur de l'abbaye de Belfays, on lui connaît un frère Arbericus ; ce dernier fut témoin dans deux actes de donation aux templiers de Mornent, en 1177 de Bathelemy De NOGENT³¹ et en 1188 de Hugues De LA FAUCHE. Baudoin serait le père de :
 - a. Ponce qui suit.
2. Ponce, chevalier de Marnay. En 1230, il donna selon le père VIGNIER un bien au prieuré de Saint-Geosmes de l' « *adueu* » de ses enfants. Quelques années plutôt, son suzerain, Rénier II De NOGENT avait approuvé une donation au Val des Écoliers³². De son épouse également prénommée Ponce, il aurait eu :
 - a. Guillaume, avec Gérard, son frère (?), il remit deux fauchées situées sur le territoire de Champigny à Belfays en 1252³³.
 - b. Gérard ou Girard qui suit.
 - c. Griotte
 - d. Gertrude.
3. Girard, ce « *milite de Marnai* » s'opposa par deux fois à l'abbesse de Poulangy. En 1225, il participa à une querelle de concert avec d'autres chevaliers³⁴. En 1249, il bâtit une forteresse sur le Mont Gilbert, un rocher appartenant à l'abbaye. Face aux protestations de l'abbesse, Girard dut arrêter les travaux et conclure un accord que ses enfants ratifièrent. Ce chevalier ne peut être identifié avec l'*armiger* du même nom qui intervenait au sujet des dîmes de Ninville en 1255 pour deux raisons : le bâtisseur du Mont Gilbert était déjà *milite* ou chevalier dès 1225 et l'écuyer était dit fils de Renaud, *milite* de Cuves. Selon le Père VIGNIER, le chevalier Girard était le père de :
 - a. Ponce, qui suit.
 - b. Odet.

28 DAGUIN 1872, p. 332

29 CHAUVIN 1994, p. 79, A3

30 VIGNIER 1894, Tome II, p. 616

31 PETIT 1885-1905, Tome 2, n°604 et n°1148

32 FAGET DE CASTLJAU 1979, p. 64

33 CHAUVIN 1994, p. 87, A30

34 CHAUVIN 2004, p. 45, A28

4. Ponce ou Ponçard, écuyer, il vendit avec sa femme Élisabeth, ce qu'ils possédaient à Biesles à Thibaut V, comte de Champagne en 1252³⁵.

Barthélémy et l'écuyer Girard ne figurent pas dans cette généalogie. Pourtant, ils étaient des proches des chevaliers cités ci-dessus. Ils partageaient avec eux des biens à Champigny et surtout la seigneurie de Marnay. Ils en possédaient un tiers en 1265. Tous ces personnages étaient des vassaux des seigneurs de Nogent. La présence de Barthélémy et de Girard à Ninville pouvait résulter d'une pratique courante dans les familles chevaleresques du XIIIe siècle. Afin d'étendre leur zone d'influence, elles installaient des cadets sur d'autres terres souvent à la faveur de mariages. Ce fut probablement ainsi qu'un représentant du lignage de Marnay arriva dans le voisinage de Ninville, à Cuves. Voici ce que nous savons sur les nouveaux seigneurs de Cuves :

1. Bathélèmy De MARNAY : en 1228, il apparaissait avec le chevalier Girard De MARNAY parmi les vassaux qui apportaient leur cautionnement à Rénier II De NOGENT dans un arbitrage conclu avec le Chapitre de Langres sous la houlette de l'évêque. Le litige concernait une forteresse érigée illégalement à Cohons. Trois ans plus tard, Barthélèmy fit des donations au Val des Écoliers³⁶. Puis en 1235, il passa un accord avec cette même abbaye au sujet des dîmes de Ninville.
2. Renaud, chevalier de Cuves. Il était le père de l'écuyer Girard De MARNAY. Il prit le nom de la terre où sa famille s'était établie. Était-il le fils de Bathélèmy ?
3. Girard, écuyer de Marnay, fils du précédent. En 1252, il cédait, avec Guillaume De MARNAY, deux fauchées à l'abbaye de Belfays. La même année, il vendait avec sa femme Alix ce qu'ils possédaient à Neuilly contre le neuvième du four de Marnay³⁷. Trois ans plus tard, Girard agissait à Ninville. Puis en 1262 et vers 1265, il rendait hommage au Comte de Champagne pour ses possessions³⁸. Si on accepte l'identification de ce personnage avec Girard De CUVES, dit MOREL, il disparut à cette époque, car sa veuve Alix De MARNAY donnait à l'abbaye de Belfays une hémine de blé à percevoir à Champigny³⁹.

Ces féodaux avaient reçu des droits sur les dîmes de Ninville, nous l'avons vu, et, vraisemblablement, à Damphal. En effet, les actes des seigneurs de Clefmont révèlent des intérêts anciens de leurs vassaux de Cuves sur cette terre. En 1174,

35 ARBOIS DE JUBAINVILLE 1859-1869, Tome V, n° 3011 et n° 3015

36 FAGET DE CASTELJAU 1979, p. 64

37 ARBOIS DE JUBAINVILLE 1859-1869, Tome V, n° 3010

38 LONGNON 1901-1911, Tome 1, n° 5938

39 CHAUVIN 2004, p. 89, A40

Symon De CLEFMONT garantissait une donation faite par Girard De CUVES aux religieux de Morimond⁴⁰. Ces droits subsistaient à la fin du XIIIe siècle : Symon V De CLEFMONT échangeait ce qu'il possédait à Cuves contre ce que son vassal Rénier De CUVES possédait à Damphal⁴¹. Nous ignorons la nature des liens familiaux entre ce chevalier et Girard De MARNAY. Au siècle suivant, un seigneur de Marnay tenait encore le moulin de Damphal⁴².

Tous ces éléments permettent d'envisager une filiation entre la famille des chevaliers de Marnay établie à Cuves et Beatrix, héritière de Damphal, vivante au XIVE siècle. Malheureusement, le silence des sources empêche de pousser plus en avant notre démonstration.



*Armoiries n° 1 : De CLEFMONT
Cette famille porte « de gueules à la clef pée en pal d'argent »*

40 FLAMMARION 1976, p. 34, n° 31

41 FLAMMARION 1976, p. 128, n° 124

42 JOLIBOIS 1858, p. 177

Deuxième Partie

Une Histoire de Familles

Chapitre 1

Les seigneurs issus des SAULX-TAVANNES.

Le premier seigneur attesté de Ninville, Jean De DOMMARIEN fut un personnage historique de premier plan : conseiller du Roi, capitaine de son artillerie et capitaine de Coiffy. Il créa plusieurs fondations à Damphal, à Poiseul et à la Cathédrale Saint-Mammès de Langres où il fut inhumé à sa mort survenue vers 1513. Le 13 février de la même année, sa veuve, Antoinette De CICON, renouvela l'hommage au Roi pour les seigneuries de Ninville, Damphal et Lécourt à cause de son douaire. Cependant, les biens de Jean De DOMMARIEN étaient déjà tombés dans les mains d'un autre puissant seigneur, Jean De SAULX, seigneur d'Orrain, grand gruyer de Bourgogne et de Champagne, ayant droit des héritiers du seigneur du Pailly et donc seigneur de ces trois seigneuries. Dès 1514, le Roi François 1er reçut son hommage pour Damphal et Lécourt⁴³. Les seigneuries étaient désormais attachées au château du Pailly où s'établit Gaspard De SAULX-TAVANNES, fils du précédent, dit le « *maréchal de Tavannes* » (1509-1573). C'est à lui que nous devons la construction du « *fleuron de la Renaissance* ». Il ne conserva que le donjon du château de Jean De DOMMARIEN.

Gaspard De SAULX avait déclaré tenir Ninville mouvant du château de Nogent dans le dénombrement 22 février 1539⁴⁴. Son fils, Jean De SAULX († 1629), dit le « *vicomte de Tavannes et de Lugny* », baron de Sully, gentilhomme de la chambre de Charles IX, fit de même en 1577. La possession des seigneuries de Ninville, Damphal et Lécourt lui fut assurée lors des partages des biens paternels et maternels survenus le 24 novembre 1581 et le 2 juin 1600 entre lui et son frère, Guillaume De SAULX-TAVANNES, dit le « *comte de Tavannes* », bailli de Dijon et lieutenant-général de Bourgogne⁴⁵. Lors des Guerres de Religions, le vicomte de Tavannes s'était mis à la disposition de la Ligue et de son chef, le duc de Guise. Il fut promu maréchal des camps et armées catholiques, puis lieutenant-général de

43 Catalogue des pièces justificatives n° 14

44 Catalogue des pièces justificatives n° 16

45 Catalogue des pièces justificatives n° 17

Bourgogne et, pour finir, Maréchal de France (1593). Le paroxysme de l'anarchie qui touchait tout le Royaume dura de 1562 à 1593. Une épidémie de peste s'étendit de Besançon, à Vesoul puis à Langres. La population de Ninville fut-elle touchée ? Les sources restent muettes à ce sujet. Elles se taisent également sur les conséquences dans la paroisse de la terrible Guerre de Trente Ans qui suivit. Pourtant, à Hortes, des Croates et des Impériaux du général autrichien GALLAS enlevèrent les bêtes à cornes et trois mille moutons le 28 septembre 1636, et, le lendemain, ils massacrèrent les habitants réfugiés dans l'église dont quarante enfants. Plus proches de Ninville, Montigny et Fresnoy furent incendiés (1638), Choiseul (1643 et 1644) et Marcilly (1639) furent dépouillés de leurs chevaux et de leur bétail⁴⁶. À l'inverse, nous possédons le témoignage de Clément MACHERET, chapelain de Saint-Pierre à Langres († 1659) sur les affres de la Fronde à Ninville pour l'année 1649 : « *un parti de la garnison de Luxembourg est venu en ce village de Ninville en Bassigny, environ le 15 avril et ont emmené 12 chevaux, tué un homme et un qui est grandement blessé*⁴⁷. » Et la peste était réapparue entre 1629 et 1636 tuant des centaines d'habitants à Langres, à Nogent⁴⁸, et, peut-être, à Essey-les-Eaux⁴⁹.

Après Jean De SAULX, vicomte de Tavannes, les seigneuries de Ninville, Damphal et Lécourt échurent probablement à son fils, Charles († vers 1630) dit le « *baron de Tavannes et de Sully* », bailli du Mâconnais, puis à la fille de celui-ci, Claire Françoise, Dame de Lugny. Elle épousa, le 2 janvier 1647, Charles François De La BAUME, marquis de Saint-Martin, lieutenant-général en Bresse, Bugey et Valmorey, qui rendit hommage pour les biens apportés par sa femme le 1er décembre 1657⁵⁰. À la mort de son mari, Claire Françoise renouvela l'hommage le 16 juin 1666⁵¹.

Les seigneuries furent ensuite disputées entre les représentants d'autres branches de la famille De SAULX-TAVANNES, issues de Guillaume dit le « *comte de Tavannes* ». En 1676, elles étaient la propriété d'Eleonor, fille de Jean dit le « *marquis de Tavannes* », et épouse depuis 1665 de Michel Du FAUR, comte de Pibrac. À cette époque, elle était débitrice avec son frère Jean De SAULX de Jacques De SAULX, comte de Tavannes, son cousin, de sommes considérables en arrérages de rentes, dont certains couvraient des périodes de quarante-huit années. Eleonor et son mari durent céder les seigneuries de Ninville, Damphal et Lécourt à Jacques par contrat le 8 novembre 1676. Ils recouvrèrent aussitôt leurs biens contre la promesse d'un paiement de cinq mille livres et contre une garantie par hypothèque des terres⁵². Mais les charges étaient vraisemblablement trop lourdes.

46 GARNIER 1948, p. 113.

47 MACHERET, tome II, p. 8

48 MACHERET, tome II, p. 141-143

49 ODELAIN 2006, p. 45

50 Catalogue des pièces justificatives n° 24

51 Catalogue des pièces justificatives n° 24

52 Catalogue des pièces justificatives n° 25

Les seigneuries furent saisies vers 1679⁵³, et acquises par adjudication au Châtelet de Paris, le 24 janvier 1682, par Claude De MARCILLAC (1631-1695), conseiller et secrétaire du Roi et receveur général des finances de Caen⁵⁴.



Portrait Gaspard De SAULX-TAVANNES



Armoiries n° 2 : De SAULX

Cette famille porte « d'azur à un lion d'or, armé et lampassé de gueules »

53 Catalogue des pièces justificatives n° 26

54 Catalogue des pièces justificatives n° 27

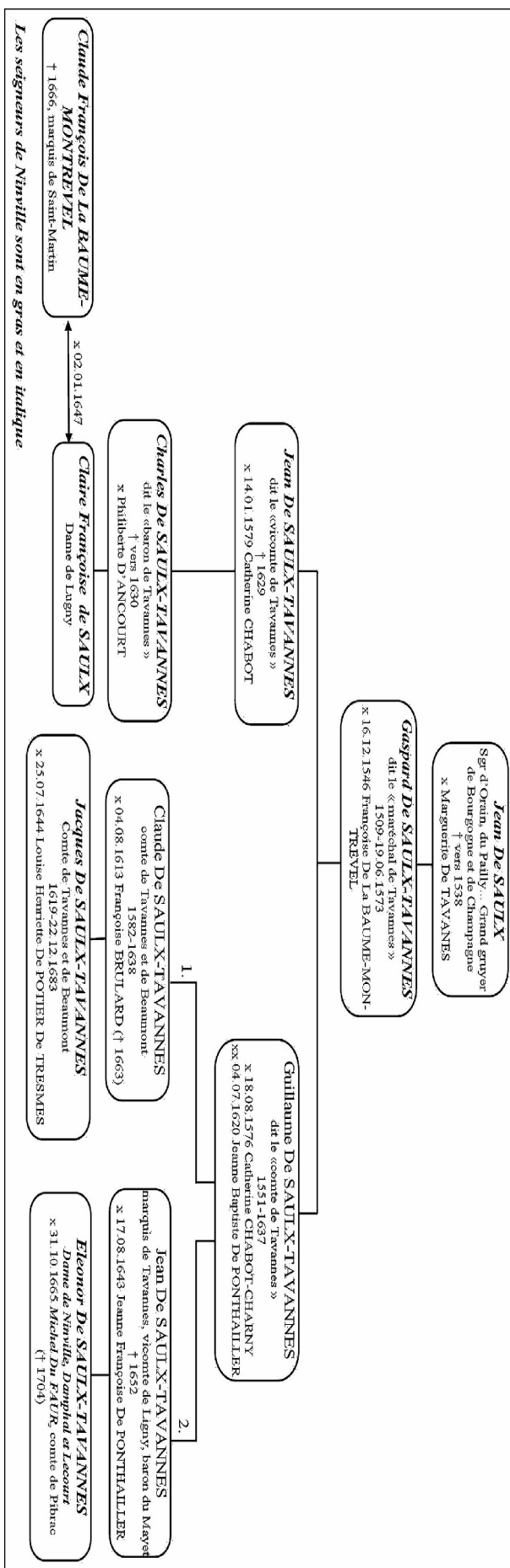
Tableau généalogique n°3 : Les seigneurs issus des SAULX-TAVANNES



Armoiries n° 3 : Du FAUR
 Cette famille porte « écartelé au 1 & 4 d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, 3 en chef, 3 en pointe, qui est Du Faur, aux 2 & 3 de gueules, au lion couronné d'or, à l'orle de treize besants d'argent, qui est Cardailiac »



Armoiries n° 4 : De La BAUME-MONTREVEL
 Cette famille porte « d'or à la bande vivrée d'azur »



Chapitre 2

Les derniers seigneurs :

Jean-Baptiste Le MOYNE et ses successeurs.

Claude De MARCILLAC revendit les seigneuries de Damphal, Lécourt et Ninville le 28 juillet 1682 à son beau-frère Jean-Baptiste Le MOYNE (1630-1709), seigneur de Brousseval, lieutenant-général au bailliage et présidial de Chaumont, conseiller du Roi en ses Conseils, chevalier de Saint-Michel et président au Parlement. Ce nouveau seigneur rendit hommage au Roi le 2 décembre 1682⁵⁵ et donna le dénombrement de Ninville au souverain dès le 11 mai 1683⁵⁶. Son petit-fils, Charles Louis Le VALLOIS, dit « *le Comte de Murçay* » (1697-1748), capitaine d'infanterie au Régiment de Bourgogne, fils de Marie-Louise Le MOYNE (1675-1719), et de Philippe Le VALLOIS († 1706), seigneur de Murçay, lieutenant-général, maître de camp du Régiment du Dauphiné, agit de même le 13 novembre 1733 en son nom et en celui de son frère et de sa sœur⁵⁷.



Pas davantage que les comtes de Tavannes, qui demeuraient au château du Pailly, les descendants de Jean-Baptiste Le MOYNE ne résidèrent dans la paroisse. La « *tour carrée* » mentionnée dans les différents dénombrements était dite ruinée dès la fin du XVIIe siècle. Elle avait peut-être constitué le logis de quelques héritiers des chevaliers de Marnay ou de Damphal. Les successeurs de Le MOYNE restaient au château d'Autricourt en Bourgogne (Nord de l'actuel département de la Côte d'Or).

Carte n° 5 : Châteaux et Seigneuries

55 Catalogue des pièces justificatives n° 26

56 Catalogue des pièces justificatives n° 27

57 Catalogue des pièces justificatives n° 33

Ces seigneurs ne participaient pas à la vie de la communauté rurale. Pourtant, ils continuaient de génération en génération à percevoir les revenus des droits et à se signaler auprès des représentants du Roi par des hommages :

- Le 2 janvier 1715, Anne De MARCILLAC et Marie-Louise Le MOYNE. Elles étaient respectivement la veuve et la fille de Jean-Baptiste Le MOYNE⁵⁸.
- Les 18 et 23 janvier 1723, Charles Louis Le VALLOIS rendait hommage en son nom et au nom des autres enfants de Marie-Louise Le MOYNE⁵⁹, à savoir, Françoise Hippolyte Le VALLOIS (1698- ?), épouse de Charles Sylvain De GAUCOURT (1688-1745), seigneur de Cluys et de Boesse, lieutenant du Roi en Berry, et Charles-Philippe Le VALLOIS (1701-1770).
- Le 27 juin 1749, à cette date, Charles-Philippe Le VALLOIS apparaissait comme le légataire universel de sa mère⁶⁰. Il était titré marquis de Murçay, baron de Mauzé, seigneur de Ninville, Damphal, Lecourt, Meuse, Autricourt et Murçay. Capitaine au régiment de la Marine, il avait épousé, en 1747, Jeanne Suzanne PARIS.
- Le 15 octobre 1770, l'hommage était rendu par Angélique Madeleine Le VALLOIS (1750-1774), la seule héritière du précédent⁶¹. Elle épousa le 27 juin 1771 Louis Alexandre BERTON Des BALBES, duc de Crillon, Grand d'Espagne, lieutenant-général (1744-1806), seigneur de Ninville, Damphal et Lécourt par sa femme.
- Le 25 octobre 1771, le duc de Crillon⁶²

À la mort d'Angélique Madeleine Le VALLOIS, décédée sans enfant, les seigneuries revinrent à son cousin Nicolas Sylvain Gabriel De GAUCOURT⁶³ (1736-1794), vicomte de cette terre, lieutenant-colonel des dragons de Bouffers, chevalier de Malte et de Saint-Louis. Le 12 mars 1789, il était convoqué à l'Assemblée Générale des Trois Ordres du bailliage de Chaumont où il se fit représenter⁶⁴. La Révolution Française commençait... La seigneurie de Ninville disparut dans la nuit du 4 août.

58 Catalogue des pièces justificatives n° 24

59 Catalogue des pièces justificatives n° 31 et n° 32

60 Catalogue des pièces justificatives n° 24

61 Catalogue des pièces justificatives n° 24

62 Catalogue des pièces justificatives n° 24

63 Les seigneuries ne furent pas apportées en dot à son bisaïeul par Albertine Brigitte De La BAUME-MONTREVEL comme l'affirme Philippe PALASI, PALASI 2004, n° 420

64 Catalogue des pièces justificatives n° 43

Appendice

A la recherche du prétendant au titre de Seigneur de Ninville

Le vicomte de Gaucourt était issu d'une famille d'ancienne noblesse originaire de Picardie. Il était né à Boisse, dans l'actuel département de la Dordogne, de Charles De GAUCOURT, lieutenant du Roi en Bresse et de François Hippolyte Le VALLOIS. Au décès de sa cousine Angélique Madeleine Le VALLOIS, il obtint avec des difficultés la seigneurie et le château d'Autricourt et Damphal, Lécourt et Ninville. Quand la Révolution éclata, il perdit les droits seigneuriaux sur ses terres. Il n'émigra pas, mais il se dépouilla volontairement de ses titres et il vendit son château et la terre d'Autricourt contre des assignats. Malheureusement, la dépréciation rapide de cette monnaie papier conduisit Nicolas Sylvain Gabriel De GAUCOURT à la ruine. Retiré à Commercy, il ne fut pas inquiété par la vindicte révolutionnaire bien qu'il fut considéré un temps comme émigré. Le citoyen GAUCOURT décéda peu après, le 14 thermidor an II (1^{er} août 1794)⁶⁵.

Le vicomte de Gaucourt avait épousé en 1784 Marie-Louise HEYBLOT, née le 19 juin 1751 à Commercy, fille d'un officier du Régiment de Touraine. Elle décéda le 8 avril 1831⁶⁶. Elle avait donné trois enfants à son époux :

- Pierre Donatien Raoul De GAUCOURT, officier aux chasseurs de la Garde Impériale. Sans descendance.
- Alberte De GAUCOURT, elle épousa Jean-Baptiste DAZY, officier, maire de Commercy en 1821. Sans descendance.
- Marie-Thérèse De GAUCOURT, elle se maria avec François Balthazar Magdeleine MACORS, capitaine de l'escadron du train des équipages militaires, chevalier de la Légion d'Honneur (20 février 1779- ?) dont elle eut Alexandre Adélaïde Camille MACORS, né le 16 juin 1821 à Vernon (Eure).

Alexandre MACORS fut autorisé en vertu de l'ordonnance royale du 17 février 1843 à ajouter à son nom celui des illustres ancêtres de sa mère, De GAUCOURT. Il participa à la guerre de 1870 pendant laquelle il fut blessé à l'épaule droite. Alexandre MACORS De GAUCOURT décéda le 30 janvier 1901. De son mariage

65 Catalogue des pièces justificatives n° 47

66 Catalogue des pièces justificatives n° 49

avec Marguerite Caroline THOUVENY, était née Marie-Thérèse, le 30 août 1885, qui épousa le 29 septembre 1919 à Commercy Joseph Léonce Marie POTIER De La HOUSSAYE (1876-1937). Marie-Thérèse MACORS De GAUCOURT s'éteignit le 25 mars 1940. Elle avait eu trois filles. Sa descendance se poursuit dans les familles DEWYNTER, ODET De BOUSSIERES, CARIS De MONTESPORT, RANCOURT De MIMERAND et Le BERT. Leurs représentants savent-ils qu'ils sont les actuels prétendants au titre de seigneur d'un petit village coincé au fond du Val d'Orsoy ?



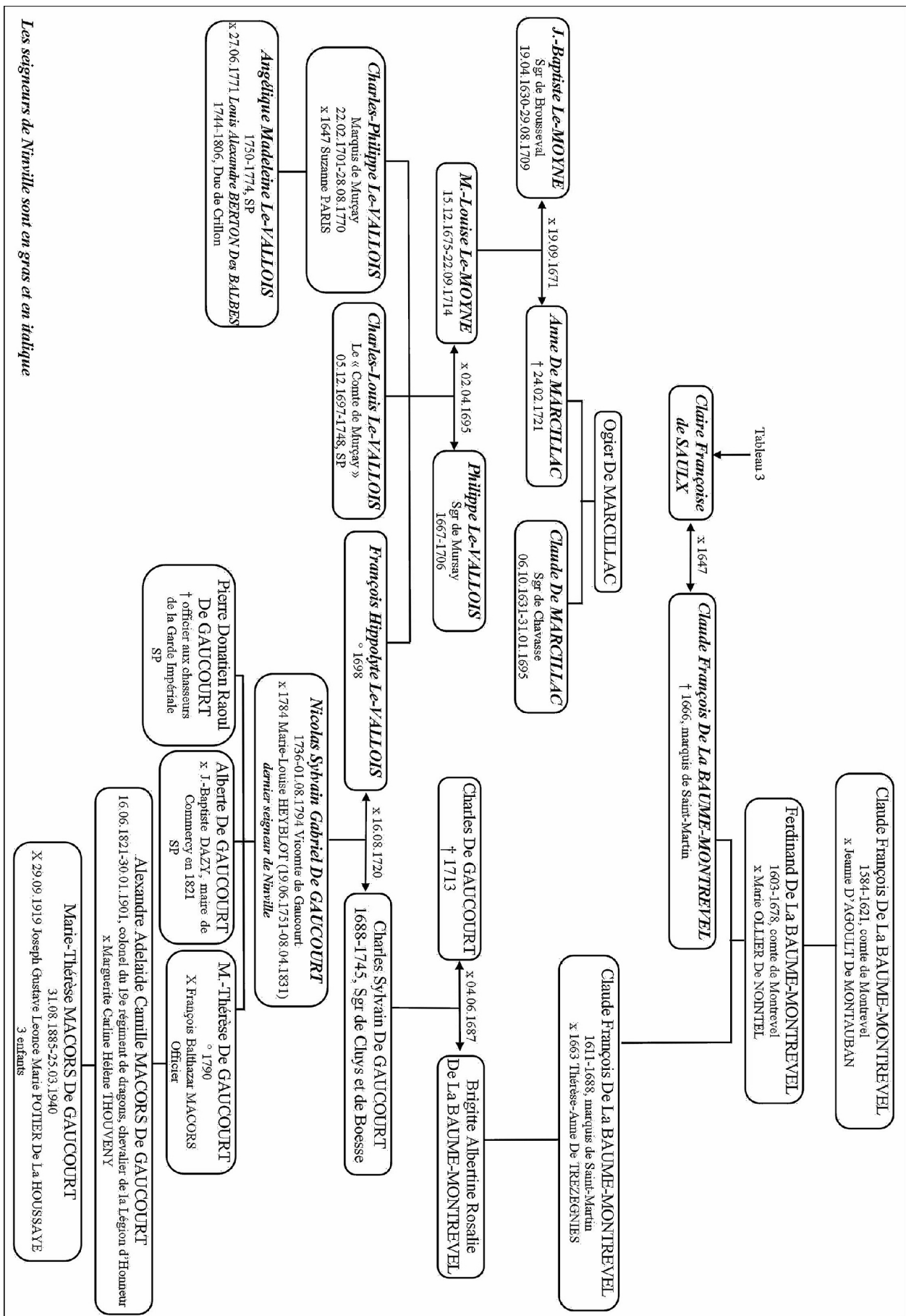
Armoiries n° 5 : Le VALLOIS

Cette famille porte « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules. »



Armoiries n° 6 : De GAUCOURT

Cette famille porte « d'hermines, à deux bars adossés de gueules »



Les seigneurs de Ninville sont en gras et en italique

Tableau généalogique n°4 : La famille de Jean-Baptiste Le MOYNE

Chapitre 3

Une famille de marchands :

les GAULTHEROT.

Le XVI^e siècle était une période d'enrichissement et d'embellissement marquée par la reconstruction du château du Pailly, par l'érection de la villa Renaissance à Langres et à Ninville, par la pose de deux dalles funéraires historiées dans l'église. Aujourd'hui, elles sont dressées contre le mur en avant du chœur. Les inscriptions nous apprennent que ces dalles appartenaient à une famille GAULTHEROT. La pierre située à gauche du chœur recouvrait les sépultures de Nicolas et de son neveu, Florentin GAULTHEROT, tous deux curés de Ninville. Le premier était mort le 16 mai 1581. La date de décès du second est en grande partie illisible. Celle proposée dans le recensement du patrimoine mobilier des églises de Haute-Marne⁶⁷, le 11 août 1576, n'est pas certaine. La deuxième dalle garnissait les tombes de Blaise GAULTHEROT, décédé le 6 octobre 1559, de son fils Didier, et de Bertrade, l'épouse de ce dernier décédée le 25 mars 1574, des marchands selon l'inscription.

La lecture de *l'État des fondations assises sur des (-) dont jouissent les curés de Ninville avec les changements qui ont été faits dans ces fondations* rédigé par le curé Nicolas JACOB entre 1761 et 1784 et recopié dans le *Sommier des Titres de la Fabrique Saint-Martin de Ninville*, reconstitué au XIX^e siècle par l'abbé LASSALLE⁶⁸ et quelques recherches généalogiques sur les lignages des prévôts de Montigny permettent de reconstituer la famille des GAULTHEROT de Ninville.

Son plus ancien représentant connu est Dimanche GAULTHEROT. Curé de Ninville, il passa un accord avec les religieux du Val des Écoliers en 1534 au sujet des dîmes⁶⁹. Il était probablement l'oncle ou le frère de Blaise GAULTHEROT dont nous pouvons suivre la descendance sur quatre générations :

1. Blaise GAULTHEROT, marchand, il épousa Varix BOICHEGRAIN⁷⁰, peut-être la fille de Pierre BOICHEGRAIN et de Mongine⁷¹ et parente de Paris

67 Site internet : <http://www.haute-marne.fr/patrimoine/inventaire/HTMLmoins/IM52005004.html>

68 Catalogue des pièces justificatives n° 50

69 Catalogue des pièces justificatives n° 15

70 Catalogue des pièces justificatives n° 50, f. 16A, art. 2

71 Catalogue des pièces justificatives n° 50, f. 18A, art. 7

BOICHEGRAIN, vicaire (?) en 1560⁷². Blaise mourut le 6 octobre 1559. Il était le père de :

- a. Didier qui suit.
 - b. Nicolas, ex-vicaire de Neuilly l'Évêque et de Poiseul, curé de Ninville. Il décéda le 15 mai 1581. La dalle des prêtres corrige la liste des curés de Ninville établie par l'abbé ROUSSEL⁷³ qui confondait Nicolas et son *nepos* (neveu) Florentin.
2. Didier GAULTHEROT, « *aussy marcha(n)t* » selon l'inscription de la pierre tombale. Il créa avec son épouse et son fils Florentin une importante fondation dans l'église de Ninville assise sur neuf journaux de terres. Le curé devait célébrer une messe basse chaque samedi avec trois *libéra* chantés les dimanches sur les deux sépultures, la sienne et celle de sa femme et la tombe des prêtres. L'acte nous informe que la première dalle était proche des fonds baptismaux où on avait apposé une épitaphe. La seconde se trouvait dans le chœur de l'église⁷⁴. Didier avait épousé Catherine GRASSOT ou Bertrade si on en croit l'inscription funéraire. Bertrade décéda le 25 mars 1574. Le couple avait eu pour enfants :
- a. Martin qui suit.
 - b. Jean, on lui doit la fondation d'une messe haute⁷⁵. Vivant en 1583.
 - c. Florentin, curé de Ninville. Les actes de fondation laissent supposer une mort antérieure à celle de son père, peut-être vers 1575-1576.
3. Martin GAULTHEROT, il exerçait, semble-t-il, la fonction de greffier à Nogent. Il épousa Claire GRASSARD qui lui donna⁷⁶ :
- a. Marguerite GAUTHEROT, épouse de Pierre FLORIOT, prévôt à Montigny le Roi.
 - b. Antoinette GAUTHEROT, femme de Michel PIOT, procureur du Roi au même lieu.

Avec les alliances des deux filles de Martin, la descendance des GAULTHEROT de Ninville se perpétua dans des lignages d'officiers de la prévôté de Montigny le Roi, de Conseillers au Bailliage de Chaumont et dans celui des seigneurs de Clinchamp.

Ces GAULTHEROT étaient des familiers d'une dynastie d'hommes de loi établie à Langres. Toutefois, nous ne pouvons confirmer les généalogies GAUTHEROT, FLORIOT et PIOT rédigées par le Baron de L'HORME⁷⁷. En effet, elles ne sont

72 ROUSSEL 1873-1879, Tome 2, p. 168

73 ROUSSEL 1873-1879, Tome 2, fiche n° 169

74 Catalogue des pièces justificatives n° 50, f. 15A, art. 1

75 Catalogue des pièces justificatives n° 50, f. 15A, art. 3

76 Catalogue des pièces justificatives n° 50, f. 16A, art. 2

77 ADHM, généalogies du Baron de L'HORME

pas conformes avec les données *du Sommier de la Fabrique Saint-Martin de Ninville*.

Il n'est plus question de cette famille dans la paroisse dès le début du XVIIe siècle.

Anthoine GAULTHEROT, sergent royal à Chaumont et amodiateur des dîmes en 1618⁷⁸, et Simone GAUTHEROT, femme de Nicolas GUI dit Bernard, citée dans une fondation de messes basses, n'ont pu être reliés à cette reconstitution généalogique.



Photographie n° 1 : La pierre tombale des marchands GAULTHEROT

78 Catalogue des pièces justificatives n° 19



Relevé n° 1 : La pierre tombale des prêtres-curés GAULTHEROT

Les inscriptions du périmètre :

« *CY GISENT NICOLAS GAULTHEROT QUI/ DECEDA LE XVI^e DU MOYS DE
MAY 1581 ET FLORENTIN GAULTHEROT SO[N] NEPVE/ QUI DECEDA LE
XIX^e DU MOYS D'AOUT 15(..)/ ET LEUR (...) DE CE LIEU DE NYVILLE ET (...)
NATIF. PRIE DIEU POUR EUX* »



Relevé n° 2 : La pierre tombale des marchands GAULTHEROT

Les inscriptions du périmètre :

« *CY GISENT HONORABLES HO[MM]ES BLAISE GAULTHEROT/
 MARCHA[N]T EN SO[N] VIVA[N]T Q[UI] DECEDA LE VIe D'OCTOBRE 1559
 ET DIDIER GAULTHEROT SO[N] FILZ AUSSY MARCHA[N]T/ QUI DECEDA
 LE (...) BERTRADE/ (...) EN SON VIVA[N]T FEM[M]E DUD[IT] DIDIER QUI
 DECEDA LE XXVe MARS 1574 »*

Troisième Partie

Ninville au XVIIIe siècle.

Chapitre 1

La seigneurie et son organisation.

Les Archives Nationales conservent quatre actes de dénombrement pour Ninville. Ces documents que nous avons déjà cités à plusieurs reprises, étaient des descriptifs détaillés des fiefs. Dressés par des notaires, ils permettaient la perception par le Roi des droits de mutation quand les seigneuries passaient de main en main. Trois de ces actes sont particulièrement détaillés, ceux de Jean De DOMMARIEN en 1508, de Gaspard De SAULX-TAVANNES en 1539 et de Jean-Baptiste Le MOYNE en 1683. Ils fournissent une liste précise des propriétés du seigneur et ils en indiquent l'étendue. De même, ils inventorient tous les droits seigneuriaux redevables par les habitants du lieu et par les autres propriétaires, ainsi que les droits de péages.

Les propriétés

Entre les dénombrements du XVIe siècle et ceux des XVIIe et XVIIIe siècles, on constate un accroissement substantiel des propriétés appartenant en propre au seigneur. Évaluées à quarante journaux de terres, neuf fauchées de prés et à trente-huit arpents de bois en 1508⁷⁹ et 1539⁸⁰, elles atteignent environ soixante-douze journaux, trente-neuf fauchées et cent cinquante-six arpents dans le dénombrement de 1733⁸¹. Les seigneurs ont profité de leur position pour obtenir de nouveaux biens soit par l'achat, soit plus probablement par la confiscation, un droit inclus dans les pouvoirs de justice leur appartenant.

Les propriétés données ici sont celles citées dans l'acte de 1683⁸². Elles se trouvent toutes sur le finage de Ninville.

79 Catalogue des pièces justificatives n° 13

80 Catalogue des pièces justificatives n° 16

81 Catalogue des pièces justificatives n° 33

82 Catalogue des pièces justificatives n° 27

1. Le « château » :

Arthur DAGUIN, le premier, mentionna un château. Dans son ouvrage, il affirmait que « *le château de Ninville a été démoli à la Révolution*⁸³ ». Les actes de dénombrement ne faisaient allusion qu'à une « *tour carrée* » accompagnée de plusieurs autres constructions dont le nombre et la nature évoluèrent dans le temps. L'acte de 1508 indiquait un manoir, deux granges, plusieurs mesures et « *emplâtres* » devant lesquels s'étendaient un jardin et une chènevière contenant un journal, le tout entouré d'un mur. En 1683, seules subsistaient la tour, la maison, une grange et une écurie dans un enclos. L'ensemble était en grande partie ruiné. Il l'était toujours cinquante ans plus tard. La bâtisse dite la *Flie* ou la *Tour* en constituerait de nos jours le dernier vestige. La rivière formait une des limites de cet ensemble seigneurial.

2. Le four banal :

Ce four existait déjà au XIIIe siècle, rappelons-le. Le dénombrement de 1683 nous apprend que son utilisation fit l'objet d'une transaction entre le seigneur et les habitants le 6 juin 1680⁸⁴. La redevance due par chaque feu ou famille fut réduite à vingt sols par année. Auparavant, chaque habitant devait vingt-quatre pains sous peine de soixante livres d'amendes et d'une confiscation. Nous ignorons l'emplacement de ce four.

3. Le moulin « banal » :

L'acte de 1683 garde le souvenir d'un moulin à eau « *autrefois* » situé au bord de la rivière en amont du village et d'un étang. A la fin du XVIIe siècle, le seigneur restait propriétaire de l'endroit et du chemin d'accès soit trois journaux de terres. Le dénombrement de 1733 indique que ce moulin « *banal* » était en ruine depuis plus de cent ans. Selon le même document, l'étang « *contenant environ cinq arpents* » était « *présentement desseiché et en labour.* »

Notons que le moulin ne figurait pas dans les actes de 1508 et 1539.

4. Les Terres :

A la fin du XVIIe siècle, l'exploitation du sol demeurait prisonnière de coutumes agraires primitives. La communauté imposait à tous une rotation des cultures. Chaque propriétaire détenait des terres réparties dans chacune des soles, appelées saisons dans le dénombrement de 1683. Le seigneur n'échappait pas à cette contrainte.

- *Saison du Vaux :*
 - 30 journaux

83 DAGUIN 1936, tome II, p. 351

84 Voir dénombrement de 1683, Catalogue des pièces justificatives n° 27

- *Saison du Costé de Donnemarie :*
 - La Corvée de Lespine 7 journaux
 - Le Champ La Prasle 2 journaux
 - Derrière Ardenne 9 journaux
 - Aux Lignièrès 1 sillon
 - Le Moulin à Vent 5 quartiers
 - Le Haut des Noues $\frac{1}{3}$ journal
 - Aux Craies $\frac{2}{3}$ journal
 - Le Champ Conolet $\frac{1}{3}$ journal

- *Saison le Haut du Formont :*
 - La Corvée 18 journaux
 - L'Étang, à l'emplacement du moulin 3 journaux
 - Sous le Bois du Roulet 2 sillons
 - La Vieille Voie 1 sillon

- *Saison les Herbues*
 - lieu-dit (-) $\frac{1}{2}$ journal

5. Les prés :

L'exploitation des prés était plus libre. Elle échappait au carcan de l'assolement. Le seigneur tenait des biens situés aux lieux-dits suivants :

- Le praz Ro(-)
- Le praz de la Prasle
- Le praz des Cornes
- Pré des Noues
- Le praz Millot
- Le praz Donnit (?)
- Le praz des Equittiers.

6. Les bois :

Le seigneur était enfin le propriétaire de soixante-trois arpents et quatre-vingt-trois coudées au bois de la Pommeraie, de trente arpents et quatorze coudées dans celui du Vaux et de vingt arpents au bois des « *Accoues* » (?) dans les Equittiers. Leur surveillance était confiée à des *commis* placés sous l'autorité d'un *garde des bois*. En 1776, Pierre CHADOT, originaire de Varennes exerçait la fonction de commis au bois de la Pommeraie lors de son décès. Son inhumation se fit en présence de Denis NOUVILLIERS, garde des bois de Monseigneur le Duc de Crillon.

Les droits seigneuriaux

Du XVI^e au XVIII^e siècles, les droits seigneuriaux ne connurent pas de changement. Seul le vocabulaire évolua.

Le seigneur soumettait les habitants à des corvées et à diverses obligations judiciaires et fiscales.

1. Sur le plan judiciaire :

Le seigneur tenait les haute, moyenne et basse justices. Il instituait tous les officiers nécessaires dont un juge, un procureur fiscal et un greffier. Ces trois personnes formaient le tribunal seigneurial :

- le juge prononçait les sentences
- le procureur fiscal engageait les poursuites. Il représentait le ministère public. Il était dit fiscal, car le seigneur avait droit de fisc, c'est-à-dire de confiscation à son profit. Le procureur fiscal veillait à la conservation des domaines du seigneur.
- Le greffier transcrivait les jugements et administrait les archives de justice.

Ils étaient aidés par un sergent « *en la justice de Ninville* », responsable de l'exécution des décisions.

Le seigneur avait le droit d'exploiter les amendes soit dix livres par an sans compter les amendes « *arbitraires* » et les confiscations.

Fonctions	Prénoms & NOMS	Dates	Informations
Juge	Thomas Le FEBVRE	1717	
	? MORIS	1769	
Procureurs d'office	Jean GIRARD	1675	
	Pierre GIRARD	1676-1688	
Procureurs fiscaux	Pierre GIRARD	1715-1719	« <i>ancien</i> »
	Jean PIONNIER	Vers 1730-1733	† 11 septembre 1733
	Jean-Baptiste GLOUTIER	1761-1772	« <i>ancien</i> » en 1772 † 24 novembre 1785
Greffiers	François REGNARD	1714-1742	
	Jacques REGNARD	1743	
Sergents	Jean THOUVENOT	1728	
	Nicolas BERNARD	1768	

Tableau n° 1, les membres du tribunal seigneurial de Ninville

2. Sur le plan fiscal :

Le seigneur prélevait sur chaque habitant tenant feu, soit sur chaque chef de famille, deux bichets, un de blé, l'autre d'avoine, mesure de Clefmont, dix sols pour tout héritage tenu à Noël, payables à Pâques et à la Saint-Remy, une obole pour les affouages, une poule à Pâques et une seconde à la Saint-Martin.

Lors des ventes d'héritage ou de maison, le seigneur prélevait douze deniers par livre.

Un péage était perçu sur toutes les marchandises transitant par le finage de Ninville à raison de huit deniers pour un char ferré, un denier pour une vache ou un cheval...

Enfin, n'oublions pas de mentionner la redevance pour l'utilisation du four banal et la moitié des dîmes de Ninville.

3. Les corvées

Elles étaient réparties selon les moyens et le statut de chaque personne.

Le seigneur bénéficiait du travail des habitants de la seigneurie pour exploiter ses propres terres.

Les laboureurs devaient huit jours de labour. Les propriétaires d'un « *harnois* » ou char conduisaient une voiture de bois la semaine précédant Noël et assuraient le transport des foins et des moissons dans les granges du seigneur ou de l'amodiateur. Les détenteurs d'une faux donnaient une journée de fauche. Les autres habitants avaient deux jours de corvée de bras. Tous les résidents tenant feu étaient soumis à trois corvées de faucille.

Au choix du seigneur, des taxes remplaçaient les corvées. Leurs montants étaient variables. Par exemple, un laboureur s'acquittait de quinze sols et six deniers et un habitant qui ne possédait pas de faux, de dix deniers.

Bien sûr, tous les contrevenants à ces obligations s'exposaient à des amendes proportionnelles à la corvée exigée.

4. Autres droits

Certains biens détenus par des étrangers à la seigneurie ou par des religieux étaient assujettis à une fiscalité particulière :

- Les religieux de l'abbaye de La Crête devaient douze deniers et douze œufs payables au jour de la Saint-Jean. Cette redevance était probablement liée au bien situé à la combe de l'Étang.

- Pour un pré détenu au Clos Coiffot, les héritiers de Jean VOILLEMIN de « *Dardu* » et du sieur HENRY de Langres devaient un bichet de froment, mesure de Clefmont. L'acte précise que la part du second était de deux pintes.
- Les héritiers du Gros LAMBERT de Longchamp donnaient chaque année deux sols et six deniers pour un bien, un « *emplâtre* » selon l'acte de 1733, détenu sur le finage.

Pour finir, le seigneur se réservait le droit de pêche sur la rivière et sur l'étang.

Les revenus et les amodiateurs

En résumé, les dénombrements illustrent le premier aspect du pouvoir seigneurial, celui de *percepteur* en argent et en nature. Les revenus obtenus déterminaient la valeur de la seigneurie et donc la hauteur des droits de mutation perçus par le Roi. Les notaires les consignaient consciencieusement. Ils les transcrivaient en redevance annuelle et en monnaie de compte. Dans l'acte de 1733, nous obtenons la répartition suivante :

Droits	Livres	Sols	Deniers	Autre	Précisions
1. Terres, prés et bois	100				Dont 10 livres pour les bois
2. Revenus de la justice	10				
3. Fiscalité					
- redevances	30				
- affouages		2			
- lods et ventes	4				
- péages	6				
- four banal	20				
4. Corvées et Dîmes	20	5			Dont 5 sols pour les charrois de bois
5. Autres Droits					
- Religieux de La Crête			12	12 œufs	
- héritiers étrangers à la seigneurie		10			
Total	190	18	12	12 œufs	

Tableau 2 : les revenus du seigneur de Ninville

Le total de cent quatre-vingt-dix livres et dix-huit sols représentait les revenus

attendus par le seigneur. Soulignons qu'ils étaient fortement sous-évalués. Assurément, *l'état des revenus de la cure de Ninville* réalisé par les autorités révolutionnaires en 1790 stipulait que les « *curés de Ninville jouissent de la moitié de la grosse dixme estimées à 600 livres*⁸⁵ ». Les profits du seigneur sur l'autre partie ne pouvaient être inférieurs. Cependant les paiements en nature rendaient vraisemblablement la gestion des biens difficile pour un seigneur qui ne demeurait pas sur place. Cette situation explique le recours à des fermiers, des amodiateurs selon l'acte de 1733 et les registres paroissiaux. Contre une redevance annuelle, le seigneur abandonnait ses terres et les corvées à des tiers. Il ne conservait que la perception directe des droits de justice, amendes et bénéfices des confiscations, et des dîmes.

Des contrats consignaient les droits et devoirs des amodiateurs. Ils ont malheureusement disparu. Seuls les actes paroissiaux ont maintenu les noms de ces hommes. Ces mêmes sources indiquent qu'ils étaient deux à se partager les terres de la seigneurie au moins à partir de la fin du XVIIe siècle. Elles donnent aussi un aperçu de leur stature sociale et elles témoignent d'une évolution rapide de celle-ci dans la première partie du XVIIIe siècle. Précédemment, les amodiateurs se recrutaient parmi quelques familles aisées. Claude D'ORIGNY⁸⁶, amodiateur en 1661, céda la place à Claude Le CLERC, amodiateur en 1700, dont la fille Suzanne épousa son petit-fils, Sébastien D'ORIGNY, à Ninville le 23 novembre 1700. Entre-temps, le père du marié, François D'ORIGNY, marchand, était devenu seigneur en partie de Donnemarie par son mariage avec Marguerite PETIT De LAVAUX. Parallèlement, une famille REGNARD affermait l'autre partie des terres seigneuriales de Ninville. Un de ses membres devint le parrain d'un des fils de François D'ORIGNY en 1672⁸⁷. Marie REGNARD, fille de François, amodiateur en 1734, et petite-fille de Claude REGNARD, amodiateur en 1690 et 1706, se maria en 1749 à Jean-Baptiste GLOUTIER, rejeton d'une famille de marchands de Sarrey et procureur fiscal de Ninville.

Vers 1700, de nouveaux amodiateurs apparurent. Ils n'avaient pas de liens familiaux avec les précédents :

- Pierre FOISSEY en 1731.
- Nicolas MICHELIN, amodiateur en 1708, il l'était toujours en 1733, année au cours de laquelle, il décéda. Il fut inhumé dans la nef de l'église.
- Jean BESANCENOT, à sa mort en 1733, il fut enseveli dans la galerie de l'église.

Ces honneurs posthumes attestaient de l'importance de ces personnages.

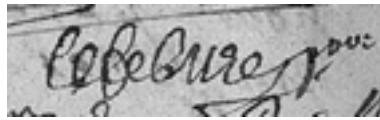
85 Catalogue des pièces justificatives n° 44

86 Il était probablement apparenté aux amodiateurs de la seigneurie de Damphal, actes paroissiaux 1658.

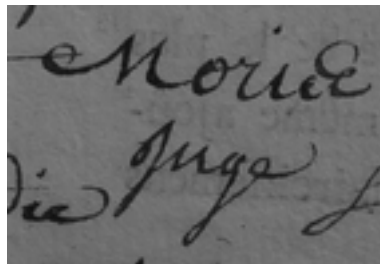
87 En 1723 encore, un descendant de François D'ORIGNY, François Claude D'ORIGNY, épousa une représentante de la famille REGNARD, Nicole, fille de Jacques.

Ensuite, l'amodiation passa à de simples paysans du village :

- Nicolas MONSSU, fils du Recteur d'école, il loua les terres de la seigneurie entre 1753 et 1759.
- François BERNARD, beau-frère du précédent avec lequel il s'associa de 1753 à 1756 environs.
- Nicolas LESSERTEUR, amodiateur en 1761.

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive script. The name 'Le FEBVRE' is clearly legible, followed by 'juge' and a flourish.

Signature : Le FEBVRE, juge

A close-up photograph of a handwritten signature in cursive script. The name 'MORIS' is clearly legible, followed by 'juge' and a flourish.

Signature : MORIS, juge

Chapitre 2

L'église et la paroisse.

Une des sources documentaires pour ce chapitre est *le Sommier des titres de la Fabrique Saint-Martin de Ninville*. Il est l'œuvre de l'abbé Claude Antoine LASSALLE, curé de la paroisse à partir de 1853, qui avait méticuleusement recopié différentes pièces sauvées de la tourmente révolutionnaire. Malheureusement, l'original de ce document a, semble-t-il, disparu. Seule la copie que j'avais réalisée et déposée aux Archives Départementales de la Haute-Marne⁸⁸ en 1996 est actuellement disponible. Le reste de la documentation est composé par des estimations et des inventaires de la période révolutionnaire, par les registres paroissiaux et par des pièces éparses conservées dans lesdites archives.

Église, presbytère et croix.

À proximité de la « tour carrée », peut-être sous sa protection, prirent place l'église, le presbytère, le cimetière et une croix. Plus tard, on ajoutera d'autres équipements nécessaires à la vie de la communauté : maison commune ou mairie et école. Seule une croix de mission échappe à ce périmètre.

1. L'église :

L'église actuelle date de 1769. Elle fut profondément remaniée au XIXe siècle. L'inscription du fronton de la grande porte en témoigne.

L'existence d'un édifice religieux au même endroit est probablement aussi ancienne que la présence d'un curé dans la paroisse, présence attestée depuis le XIIIe siècle. Nous ignorons tout de l'église primitive et de ses éventuelles remplaçantes jusqu'au XVIe siècle. À cette époque, les GAULTHEROT placèrent les fameuses dalles funéraires, l'une proche des fonds baptismaux, l'autre dans le chœur.

Les sources sont plus bavardes pour le XVIIIe siècle. En 1717, on procéda aux baptêmes de deux cloches en présence de l'intendant de Charles-Philippe Le VALLOIS, seigneur de Ninville, et de Thomas LE FEBVRE, juge « *en garde de la justice de Nyville* ».

La première réfection documentée de l'église se déroula dans le deuxième quart de

⁸⁸ Catalogue des pièces justificatives n° 50

ce siècle. Suite à une probable visite pastorale, des travaux furent programmés en 1740⁸⁹ :

« 1e Le cimetière sera clos et mis en état incessamment et il y sera érigé une croix

2e Les piliers buttans seront réparés aux frais de qui il appdra

3e Le plancher de la sacristie sera mis en état

4e La patène du calice sera dorée

5e Le Missel sera relié

6e Il sera construit dans ladite église une chaire à prêcher

7e La sacristie sera fournie d'ornements nécessaires au service divin »

La croix existe toujours, elle est située en face de la grande porte de l'édifice, au milieu de la cour⁹⁰. A l'arrière d'une traditionnelle crucifixion, elle présente une touchante vierge à l'enfant de style primitif.

Le 19 juin 1769, la première pierre d'une nouvelle église fut posée par la fille du procureur fiscal Jean-Baptiste GLOUTIER. Elle agissait à la place d'Angélique Madeleine Le VALLOIS, fille du marquis de Murçay, absente. Comme ailleurs dans le diocèse de Langres, l'église était vraisemblablement trop exiguë pour accueillir tous les paroissiens⁹¹. Sa reconstruction s'imposait. Elle dura plusieurs années. En 1772, un baptême d'un enfant du village était célébré à Cuves « *parce que la nouvelle église de Ninville n'étoie pas encore benitte* ». La bénédiction eut lieu le 12 juin 1772 en vertu de l'ordonnance épiscopale datée du 10 juin en présence du curé de Millères et doyen, Georges PAILLARD, du célébrant, le curé de Ninville, Nicolas JACOB, des curés de Noyers, de Forcey, de Donnemarie et Essey, de Lanques, de Daillecourt et de Lavilleneuve, des vicaires de Longchamp et de Rangecourt. L'église reçut de nouvelles cloches en 1769 et 1774. Cette année-là, le 31 mai, le curé JACOB baptisa la « *grosse cloche* » en présence de ses confrères de Lanques et d'Odival et des vicaires d'Audeloncourt et de Buxières-les-Clefmont. Elle reçut le prénom d'Anne de son parrain Claude HENRIOT, prévôt royal à Montigny, et de sa marraine Anne GENEVOIS, épouse d'un avocat de Chaumont.

Selon un inventaire des objets de culte dressé le 25 novembre 1793⁹², l'église avait été dotée de :

- Un ostensor d'argent muni de sa chaînette et une petite « *renule* ».
- Un ciboire d'argent
- Un calice avec sa patère dorée

89 Catalogue des pièces justificatives n° 34

90 le cimetière a été transféré à la fin du XIXe siècle au lieu-dit *les Herbués* le long de la route reliant Ninville à Is et à Noyers

91 À Saulles, dans le Sud du Département, l'église fut bénite en 1780;

92 Catalogue des pièces justificatives n° 46

- Trois vases propres à recevoir la Sainte Huile en argent
- Une coupe
- Un grand chandelier de cuivre
- Deux petits chandeliers
- Deux chandeliers de cuivre
- Deux croix avec deux petits Christs en cuivre
- Un chaudron servant de fonds baptismaux

2. Le Presbytère :

Le presbytère actuel construit au XIXe siècle, peu de temps avant la réfection de l'église, remplace une construction dite « *maison curiale* » citée pour la première fois en 1745⁹³. Son empreinte figure sur le plan cadastral napoléonien tracé en 1833. Sa description nous est fournie par un « *procès-verbal de l'estimation de la maison curiale de Ninville* » rédigé le 16 fructidor an IV soit quelques jours avant sa vente en tant que bien national survenue le 24 du même mois en faveur de Jean-Baptiste GLOUTIER de Montigny-Source de Meuse⁹⁴.

La maison curiale était composée de deux bâtiments en équerre sur les côtés Nord et Ouest d'une cour ouverte sur l'église et sur la rue. La première bâtisse abritait une écurie prolongée par un petit cellier, une grange, une seconde écurie avec au bout une chambre et une cuisine avec un poêle à l'arrière. À l'étage, on trouvait deux chambres auxquelles on accédait par un escalier situé dans la cuisine. Le deuxième bâtiment recevait une pièce à feu, un bûcher sous lequel se trouvait un puits, et une chambre à four. Une volière construite en saillie de la construction principale complétait cet ensemble. La cour avait une superficie de trente-trois toises et le jardin s'étendant au Nord cent treize toises soit un total de trente-huit centiares quatre-vingt-trois.

3. La croix de mission :

Le 26 juin 1765, une mission avait rassemblé tous les paroissiens dans un grand moment de dévotion. On érigea une croix en haut de la Grande Rue pour se souvenir de cet événement.

Les hommes

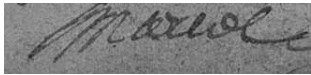
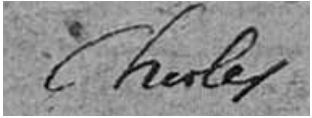
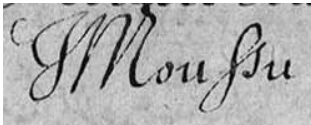
Les desservants de Ninville étaient des « *prêtres-curés* » selon la plupart des actes, car ces prêtres avaient « *charge d'âmes* » d'une paroisse, en latin « *cura animarum* ». Ils étaient nommés par l'évêque de Langres dont les notaires apostoliques conservaient les actes de nomination appelée « *provision* », de « *prise de possession* », de démission ou de résignation, c'est-à-dire le renoncement d'un bénéfice à condition que ce dernier soit confié à la personne désignée par le

93 Catalogue des pièces justificatives n° 50

94 Catalogue des pièces justificatives n° 48

titulaire.

A Ninville, le curé officiait seul. Contrairement à nombre d'autres paroisses, il n'était pas secondé par un prêtre subalterne, un vicaire. Seul Nicolas JACOB bénéficia du soutien d'un second religieux, DIDIER, un capucin qui intervint dans les actes paroissiaux dès 1761 et jusqu'à la démission du titulaire en 1784. Nous ignorons les motifs de cette cohabitation. Nicolas JACOB était-il trop faible pour assurer seul sa tâche.

Prénoms & NOMS	Dates	Informations	
Gérard	Vers 1255 et 1257		
Mammès FREROT	1505 et 1516		
Dimanche GAULTHEROT	1534		
Hugues POURCELET	1555		
Louis GIRARD	1556		
Simon SILVESTRE	1556-1566		
Pierre ROLLOT De La LOGE	1556-1566	Concurrent du précédent	
Paris BOICHEGRAIN	1560	Vicaire ?	
Jean LOTEL	1566-1570		
Florentin GAULTHEROT	1570-?	† mort vers 1575-1576	
Guillaume COLLET	1575		
Nicolas GAULTHEROT	?-1581	† 15 mai 1581	
François BERNARDIN	1620		
Claude MARCEL	1637-1657	Signe le premier des registres paroissiaux conservés en 1638	
Claude CHARLES	1662-1687		
Jean MOUSSU	1687-1695		

Prénoms & NOMS	Dates	Informations	
? MICHAUD	1688	Fonction ?	
Jean LEUANGE	1695	Capucin de Langres Un acte paroissial	
Nicolas BRESSON	1695-1718		
Rémy BRISSON	1719-1721		
François NITOT	1721-1745	† 27 juin 1745 à Ninville	
Louis LABONNE	1745-1761	† 20 mars 1761 à Ninville	
? RENARD	En mars 1761		
Antoine PETIT	1761	Provision : 21 mars 1761 Démission : 15 juin 1761	
Nicolas JACOB	1761-1784	Provision : 20 juin 1761 Démission : 2 décembre 1784	
? DIDIER	1761-1781	Prêtre capucin Remplace fréquemment Nicolas JACOB	
Nicolas BEUGNOT	1785-1793	Agit à Ninville dès 1781 Provision : 10 janvier 1785 Prise de possession : 18 février 1785	

Tableau n° 3 : les desservants de l'église de Ninville.

Pour l'administration du temporel de l'église, les curés étaient aidés par une institution connue sous le nom de *fabrique*. Ses administrateurs portaient à Ninville les titres de *marguilliers*, de *fabriciens* ou de *procureurs-fabriciens*. Ils géraient les biens de la paroisse, percevant les fermages, recueillant le produit des quêtes, des fondations et des confréries, adjugeant les bancs de l'église et acquittant les charges

et dépenses de la fabrique en concertation avec le curé. Le procureur-fabriqueur faisait *a priori* exécuter les offices prévus par les fondations et payait le célébrant.

Noms	Années	Titres
François GIRARD	1728	marguillier
François REGNARD	1731	marguillier
le même	1733	fabricien
François BERNARD	1741	marguillier
Jean REGNARD	1743	procureur-fabriqueur

Tableau n° 4 : les administrateurs de la fabrique Saint-Martin de Ninville

Les revenus

Les revenus de l'église de Ninville et de son desservant se composaient du produit des dîmes et des redevances issues de la gestion des fondations.

1. Les dîmes :

Selon *L'état des revenus de la cure de Ninville* de 1790⁹⁵, les dîmes étaient de trois sortes :

1. Les « *grosses dîmes* », celles qui rapportaient le plus. En extrapolant le document, leurs rapports avoisinaient mille deux cents livres. Cependant le curé ne bénéficiait que d'une partie de cette somme. Dans les chapitres précédents, nous avons constaté que le seigneur et les institutions ecclésiastiques avaient dépouillé le curé des revenus des dîmes :
 - la moitié pour le seigneur.
 - la troisième partie pour le Val des Écoliers.
 - la part de l'abbaye de La Crête n'est pas établie.

En conséquence, la part du curé se limitait à un maximum de dix-huit pour cent du total soit environ deux cents livres en prenant les revenus de 1790 comme référence. Cette somme correspondait au montant de la portion congrue fixée par la déclaration royale de 1634 pour les paroisses situées au-delà de la Loire⁹⁶. À la fin de l'Ancien Régime, la part des curés avait été portée à sept cents livres.

2. Les « *dîmes novalles* », elles portaient sur les terres récemment essartées. À la fin de l'Ancien Régime, elles rapportaient deux cents livres de revenus par année.
3. Les menues et vertes dîmes, elles touchaient les bestiaux, dont les agneaux et la laine pour les premières et le chanvre pour les secondes. Elles

95 Catalogue des pièces justificatives n° 44

96 DU PERRAY 1720, volume I, p. 9, 300 livres en deçà de la Loire.

dégageaient une rente de dix-sept livres selon le document.

2. Les fondations :

Selon le *Dictionnaire Encyclopédique de la Théologie Catholique*⁹⁷ de 1860, la fondation religieuse correspond à « la destination d'immeubles, de capitaux, d'usufruits consacrés à l'érection d'une église (-) ou simplement à la création (-) de certains offices religieux ». À Ninville, les fondations avaient pour principal objet la création de prières et de messes dont les célébrations remplissaient le calendrier. Elles ont été soigneusement consignées par l'abbé JACOB dans un *Tableau abrégé des fondations de l'église de Ninville comme elles l'acquittent depuis 1695 et selon l'ordre dans lequel elles s'acquittent* repris dans le *Sommier* de l'abbé LASSALLE.

		Messes Basses		Libera	Messes Hautes		Messes imprécises	
		sans Libera	avec Libera		à 3 leçons	à 9 leçons		
C é l é b r a t i o n s	Hebdomadaire	samedi		1				
		dimanche			2			
	Calendaires	janvier		5		2		
		février	2	2		2		
		mars	4	2		2	2	
		avril	3	1		3		
		mai	1			3		1
		juin	3			2	2	
		juillet	4				2	
		août	1			2		
		septembre	3	2		4		
		octobre	4			3	1	
		novembre	2	1		3	3	
		décembre	4			2	2	
		31	14	2	27	12	1	
Total des Messes Basses				45				
Total des Messes Hautes				39				
Messes imprécises				1				
Total des messes				85				

*Tableau n° 5 : Répartition des messes selon le
Tableau abrégé des fondations de l'église de Ninville de l'abbé JACOB*

Le tarif des « messes fondées » était précis. Un arrêt du Parlement de Paris daté du 23 mars 1644 fixait à trente sols le montant d'une messe haute des trépassés et vigile à neuf leçons, avec le *libera*, *De Profundis* et *recommendaces*. Pour s'assurer

⁹⁷ Tome IX, p. 43.

de la pérennité de sa fondation, le fidèle avait deux possibilités :

- Il instaurait une redevance que ses héritiers devaient honorer d'année en année et de génération en génération. Le 15 mai 1748, les héritiers de LAMIRAL, laboureur, se reconnaissaient débiteurs envers la fabrique de quarante sols de rente annuelle.
- Il cérait une terre, un pré ou une maison dont les revenus étaient affectés au règlement des offices. Cette pratique permettait au curé et à la fabrique de se constituer un patrimoine, certes morcelé, mais conséquent.

En 1790, le curé de Ninville jouissait de trois cent cinquante livres de revenus sur les prés et les terres labourables. Il recevait en outre vingt-huit livres de la fabrique⁹⁸.

Les propriétés de la cure

Selon un relevé du 6 juin 1791⁹⁹, la cure possédait :

1. Les terres labourables

Saison des Herbues

- au-dessus le pré le Bourgeois ¼ journal
- au même endroit 75 toises
- La Corne du Renard ½ journal
- sur le Gueux ¼ journal
- sur le Dixme ½ journal
- sous l'Étang 1 ½ journal
- en la Vieille Voie ⅔ journal
- en la Fallois ⅓ journal
- au Paillerot ¼ journal
- au Queniot 1 ½ journal
- sur la Coste ⅓ journal
- au Cray Bazin ¼ journal
- au Champ d'Orsoye ⅓ journal
- au Lait Visous 75 toises

Saison de Donnemarie

- la Combe aux Prêtres ⅓ journal
- a Grande Combe ou au Crait ½ journal
- la Grande Combe ⅓ journal
- la Sausse 1 journal

98 Catalogue des pièces justificatives n° 44

99 Catalogue des pièces justificatives n° 45

- aux Lignières 75 toises
- au même lieu $\frac{1}{2}$ journal
- sous la Haie des Boeufs 1 journal
- au même endroit $1 \frac{1}{2}$ journal
- en la Combe et Carron $\frac{1}{3}$ journal

Saison du Haut de Formont

- Champ au Boeuf 4 $\frac{1}{2}$ journaux
- la Longue Roye $\frac{2}{3}$ journal
- a Vigne 1 journal
- la Vieille Voie $\frac{3}{4}$ journal
- Voye de Chaumont $\frac{2}{3}$ journal
- au Da-Hi $1 \frac{1}{2}$ journal
- au même endroit 75 toises
- sur le Pré Cordier $1 \frac{1}{2}$ journal
- au même endroit 1 journal
- sur le Ravin $\frac{1}{3}$ journal
- au Ruderot $\frac{1}{2}$ journal
- au Haut du Formont $\frac{1}{3}$ journal

2. Les prés

- aux Noues $\frac{3}{4}$ fauchée
- Haut des Noues 47 toises
- Bas des Noues $\frac{1}{4}$ fauchée
- Pré le Cordier $\frac{1}{2}$ fauchée et 27 toises
- Bas des Fauchées 51 toises
- aux Tarpierres $1 \frac{1}{4}$ fauchée
- au même lieu $\frac{1}{3}$ fauchée
- sous l'Étang $\frac{1}{4}$ fauchée
- au pré Plumart $1 \frac{1}{2}$ fauchée
- au Malarmé ou pré de Leffond $2 \frac{1}{2}$ fauchées
- au même lieu 82 toises
- au dessous du Malarmé $1 \frac{1}{2}$ fauchée

Les propriétés de la fabrique

Une estimation des biens fut réalisée le 29 fructidor an III soit le 15 septembre 1795¹⁰⁰. La fabrique possédait les prés suivants :

- au Vaux 63 toises
- au dessus du Malarmé 657 toises

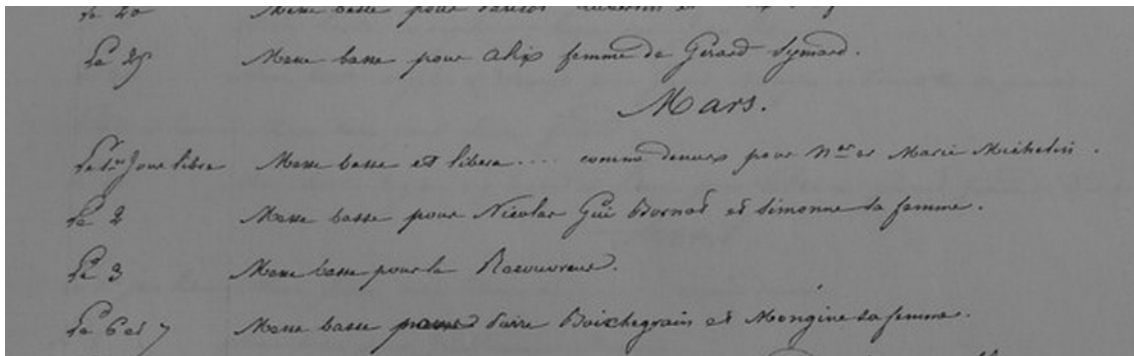
¹⁰⁰ Catalogue des pièces justificatives n° 45

- aux Noues dessous la Haie aux Boeufs 214 toises
- au même endroit 68 toises

En 1755, la fabrique avait reçu la moitié d'un terrain situé à Essey-les-Eaux. L'autre partie appartenait à Jean-Baptiste GLOUTIER, marchand, demeurant à Ninville¹⁰¹.

Les charges de la cure

Selon l'acte de 1790¹⁰², le curé de Ninville partageait avec le seigneur l'entretien du chœur de l'église. Il célébrait cent quarante-cinq messes par an, la plupart hautes. Enfin, le jour de la fête patronale, il bénissait le Saint-Sacrement.



Photographie n° 2 : Aperçu du Tableau abrégé des fondations de l'église de Ninville de l'abbé JACOB recopié par l'abbé LASSALLE

101 Catalogue des pièces justificatives n° 50

102 Catalogue des pièces justificatives n° 44

Chapitre 3

Les gens de Ninville entre 1689 et 1789.

Essai d'étude démographique¹⁰³

Avec une population évaluée à trente-huit feux en 1709¹⁰⁴ soit environ cent soixante-quinze habitants, une étude démographique approfondie s'avère difficile. Les actes de naissance (moyenne annuelle : 7.53), de décès (moyenne annuelle : 4.46) et, *a fortiori*, de mariage (moyenne annuelle : 1.55) sont trop peu nombreux pour appréhender des variations saisonnières ou annuelles. Un seul événement pouvait impacter fortement la courbe des décès et nous induire en erreur. Pour l'année 1764 par exemple, un incendie décima la famille du tisserand François DESCHARMES tuant le père et ses deux filles. Nous devons nous satisfaire de tendances à longues échéances, décennales, voire séculaires.

Sur la période 1689-1789, la population s'accrut notablement. Nous comptons quatre cent cinquante et une sépultures contre sept cent soixante et un baptêmes. Comme ailleurs dans le diocèse de Langres, l'église fut reconstruite, nous l'avons vu. En 1793-1794, le nombre d'habitants sera estimé à deux cent trente-sept individus¹⁰⁵. La population bénéficiait de l'éloignement des frontières donc des conflits, rapines et autres malheurs. Elle profita également d'une hausse lente et parfois chaotique du niveau de vie et du recul de la faim. Ces constatations sont communes à une grande partie de l'Europe.

Cependant la situation restait dramatique. Une étude sur la mortalité des individus de sexe masculin en témoigne. Les garçons, c'est-à-dire les enfants et les célibataires, représentaient quarante-neuf pour cent des sépultures et même cinquante-cinq pour cent pour les deux dernières décennies de l'Ancien Régime. Plus précisément, les enfants de moins d'un an constituaient le gros bataillon des défunts avec soixante pour cent des décès des garçons soit un tiers des sépultures masculines. Dans une société traditionnelle imprégnée par le sacré et le surnaturel, cette surmortalité infantile inquiétait et terrifiait. L'enfant catéchumène encourait des errements éternels dans les limbes¹⁰⁶. Le baptême constituait un impératif qui passait avant le souci de la survie de l'enfant ou de la mère. L'Église autorisait

103 Courbes démographiques en Annexe n° 4

104 Catalogue des pièces justificatives n° 28

105 AFRMC 1989.

106 À Fayl-Billot, il existait un sanctuaire à répit où les parents d'un enfant mort-né attendaient un signe pour le baptiser.

l'ondolement du nouveau-né « *par la sage-femme pour péril de mort* » selon l'expression relevée dans l'acte de baptême de Nicolas BERNARD en 1708. De fait, l'Église contrôlait de façon pointilleuse la désignation de la matrone. En 1700, Françoise AUBERTIN, épouse de Nicolas LEGROS, laboureur, était certes élue par les femmes de la paroisse. Mais, avant d'exercer, elle devait professer publiquement sa religion et soumettre au contrôle du curé ses qualités chrétiennes. Un procès-verbal transcrit dans les actes paroissiaux officialisait la procédure.

Les causes de la surmortalité infantine étaient diverses :

- Le problème des subsistances demeurait préoccupant. Dans le Sud de l'actuel département de la Haute-Marne, de mauvaises récoltes étaient signalées en 1725 dans le Pays de Langres¹⁰⁷. En 1739, « *la disette (était) si grande que l'évêque de Langres (dut) faire des achats de blé pour la somme de 1200 livres*¹⁰⁸ ». Une autre disette sévissait en 1770¹⁰⁹. Des famines frappaient Langres en 1709 contraignant le peuple « *à manger de l'herbe*¹¹⁰ » et encore en 1771 à Bourmont. Partout, les crises frumentaires de la fin l'Ancien Régime constitueront un des ressorts de la Révolution. À cette époque, la courbe des décès se rapprochait dangereusement de celle des baptêmes.
- Les maladies prélevaient leur quote-part. La petite vérole apparut dans la paroisse en 1767. Elle emporta un enfant âgé de trois ans du manouvrier François MOUSSU.
- L'hygiène restait déplorable. La femme accouchait chez elle, dans la pièce commune en présence des voisines et aidée de la matrone.

À l'autre bout de la vie, les habitants de Ninville décédaient parfois à des âges très avancés. Le recteur d'école, Étienne MOUSSU, mourut en 1748 à l'âge vénérable de quatre-vingt-huit ans. Entre 1769 et 1789, les adultes masculins mourraient principalement après soixante ans. Mais la mort était omniprésente à tout âge.

	Nombre de décès masculins	Pourcentages
Moins de 1 an	19	55,17
De 1 à 15 ans	9	
Garçons de plus de 15 ans	4	
Adultes de moins de 30 ans	2	3,45
De 31 à 40 ans	2	3,45

107 CARNANDET 1856, p. 58.

108 CARNANDET 1856, p. 48.

109 LA LUZERNE 1855, p. X.

110 CARNANDET 1856, p. 3

	Nombre de décès masculins	Pourcentages
De 41 à 50 ans	4	6,90
De 51 à 60 ans	4	6,90
Plus de 60 ans	14	24,14
Total	58	100,00

Tableau n° 6 : Répartition des décès entre 1769 et 1789.

Les professions et les fonctions.

L'étude sur la mortalité des individus de sexe masculin sur les deux dernières de l'Ancien Régime décennies donne l'image d'une société tournée presque exclusivement vers le travail de la terre. Pour les hommes dont nous connaissons la profession ou la fonction, les laboureurs s'octroyaient quarante-sept pour cent des sépultures et les manouvriers vingt-quatre pour cent soit un total de soixante et onze pour cent. Notons en outre la présence d'un vigneron. À leurs côtés, nous trouvons douze pour cent d'artisans répartis en cordonniers (cinq individus), tisserand-tissier-tixier (deux individus), maçons (deux individus), charron (un individu) et un coutelier. Le reste des sépultures recevait deux marchands, un cabaretier, un domestique, un recteur d'école, un mendiant, deux prêtres, trois amodiateurs des terres de la seigneurie, deux procureurs fiscaux et un marguillier. La diversité des métiers et des fonctions dont la plupart ont aujourd'hui disparu étonne.

Catégories	Professions	Nombre		Pourcentages
Paysans	Laboureurs	42	65	72,22
	Manouvriers	22		
	Vignerons	1		
Artisans	Charron	1	11	12,22
	Cordonniers	5		
	Maçons	2		
	Tisserands	2		
	Coutelier	1		
Autres professions	Marchands	2	5	5,55
	Cabaretier	1		
	Domestique	1		
	Recteur d'école	1		
Amodiateurs		3	3	3,33

Catégories	Professions	Nombre		Pourcentages
Procureurs fiscaux		2	2	2,22
Église	Marguillier	1	3	3,33
	Prêtres	2		
Divers	Mendiant	1	1	1,11
Total intermédiaire		90	90	100,00
	Adultes non spécifiés	20		
	Garçons	106		
Total général		216		

*Tableau n° 7 : Répartition des professions
selon les actes de décès des individus de sexe masculin.*

Écrasée par les droits démesurés du seigneur et par le contrôle tatillon des curés, la population villageoise se voyait confisquer l'accès aux offices locaux tels que greffiers et procureurs fiscaux, et l'amodiation des terres par quelques familles de la petite noblesse (D'ORIGNY), de paysans aisés (REGNARD) ou de marchands (GLOUTIER) souvent étrangères à la paroisse. De même, la fonction de syndic échappait aux habitants. Nicolas D'ORIGNY, seigneur en partie de Donnemarie, neveu de Sébastien D'ORIGNY, vivant en 1697, portait, selon le baron De L'HORME¹¹¹, le titre de « *syndic perpétuel de la communauté de Ninville* ». Pourtant, cette fonction était dénuée de prestige. Ordinairement élu à la tête de la communauté par les chefs de famille, le syndic n'avait d'autorité que celle qu'il tirait du mandat qui lui avait été confié. D'ailleurs, aucun syndic n'est cité dans les actes paroissiaux. La plus importante tâche du syndic de Ninville fut vraisemblablement de représenter les habitants dans le procès intenté au seigneur suite au dénombrement de 1733. Ils furent déboutés le 3 décembre 1734¹¹². En 1769, le syndic Baptiste CRAPELET compléta une enquête sur les terres incultes de la paroisse¹¹³.

Titres	Prénoms & NOMS	Dates	Informations
Maître d'école	Pierre MICHAUD	1688	
Maître d'école	Etienne MOUSSU	1689	
Recteurs d'école	Etienne MOUSSU (le même)	1690-vers 1741	† 24 février 1748
	Jean PINAULT	Vers 1742-vers 1753	
	André REGNARD	Vers 1753-vers 1762	
	Claude DUCRET	Vers 1762-1766	† 14 avril 1766

111 ADHM, *Généalogies*

112 Catalogue des pièces justificatives n° 24

113 Catalogue des pièces justificatives n° 38, voir annexe n° 1.

Titres	Prénoms & NOMS	Dates	Informations
	Claude DUCRET	1766-vers 1776	Fils du précédent
	Jean RENARD ou REGNARD	Vers 1776 - ?	

Tableau n° 8 : les recteurs de l'école de Ninville

Saint-Jean-le-Vieux, 24 novembre 2011
Jean-Pierre BIELMANN



Armoiries n° 7 : GAULTHEROT



Armoiries n° 8 : D'ORIGNY

Cette famille porte « d'argent à une croix ancrée de sable chargée en coeur d'un losange d'argent »

Variétés historiques

La mort d'un seigneur de Ninville dans le premier numéro du *Mercure de France* en 1770.

M O R T S.

Charles-Philippe de Vallois, Marquis de Mursay, Baron d'Autricourt, de Mauzé & de Craon, Seigneur de Turgis, la Loge, Pomblain, Ninville, Damphale & Lecourt, est mort dans son Château d'Autricourt en Bourgogne, le 28 Août 1770, âgé de 67 ans. Il étoit fils du feu Comte de Mursay, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Inspecteur Général de la Cavalerie, mort à Turin de ses blessures, petit-fils du Marquis de Villette, Lieutenant Général des Armées Navales.

Il avoit épousé en 1746 Jeanne - Suzanne de Paris, petite-nièce de M. de Paris, Grand Prieur de France en 1656. De ce mariage, il ne reste plus qu'une fille, qui est Angélique-Madelaine de Vallois de Mursay.

Annexes

Annexe n° 1

Les Terres Incultes.

Selon un document de 1769¹¹⁴, le syndic de Ninville eut à répondre à une enquête sur les terres incultes de la paroisse.

Extrait :

« Demandes

Réponses

Article Premier

Il y a environ vingt-cinq journaux en

Quelle est la qualité des terres incultes qui se trouvent sur le territoire de la paroisse.

plusieurs portions en mauvayses terres

Art. 2e

A qui ces terres appartiennent-elles ? On ne sait a qui appartient n'ayant à S'il y a plusieurs Propriétaires, il faudra distinguer séparément la quantité qui appartient à chacun.

Ninville gens assez agés pour en donner

Art. 3e

Le nombre & qualités des Seigneurs du Territoire ?

Il n'y a que Monsieur Le Marquis de Mursey pour Seigneur Il demeure en son château d'Autricourt esloigné de Ninville de () lieues.

Art. 4e

Il faudra marquer si ces terres incultes sont paturages communs, & alors faire connoître la nature & la quantité de ces pâturages ; à quelle espèce de troupeau ils sont plus avantageux, la quantité de bestiaux qu'ils peuvent nourrir, & pour combien de temps dans l'année.

Les terres susdites sont par parcelles ne produisent point d'herbes estant ingrattes.

114 Catalogue des pièces justificatives n° 38

Art. 5e

Quelle est la qualité des terres incultes, Elles sont réparties par le finage leurs portions ; c'est-à-dire, si elles sont esloignée du village à différentes près ou éloignées du Village, situées sur distances jusque à un quart de lieue au le bord des rivières ou rousseaux, ou sur plus des montagnes ; si elles ont été autrefois cultivées, pourquoi elles sont aujourd'hui abandonnées ; & dans le cas où elles n'auroient jamais été cultivées, s'il y a un moyen de les cultiver

Art. 6e

Quels sont les différents moyens de faire mettre ces terres en culture, & quelle en seroit la dépense par arpent ?

On ne sait quel moyen ny cequi faut

Art. 7e

La quantité de terres qu'on pourroit cultiver en grains, celles qui seroient susceptibles d'être mises en prairies artificielles, & celles qu'on pourroit planter en bois.

On ne sait ce que lon enpourroit faire par les observations precedentes

Art. 8e

S'il est sur le territoire des marais ou terres inondées ; les noms des Propriétaires, & la quantité appartenante à chacun des Propriétaires ?

Il n'y a aucun marais sur le finage seulement un ruisseau qui prend sa source et passe sur partie du village... »

Annexe n° 2

Le grand méchant loup¹¹⁵.

« Nous subdélègue de l'Intendance de Champagne au département de Langres, certifions que le nommé André Renard manœuvrier demeurant à Ninville a tué le trois du présent mois dans les bois de la dite paroisse une louve mère, de laquelle il nous a représenté la tête et marque distinctive que nous luy avons fait rendre a l'instant après en avoir fait couper en notre présence les extrémités des oreilles, en foy dequoy nous luy avons délivré le présent certificat pour servir a obtenir de Monseigneur l'Intendant la gratification qu'il jugera a propos de donner.

Fait a Langres le cinq Janvier 1785 »

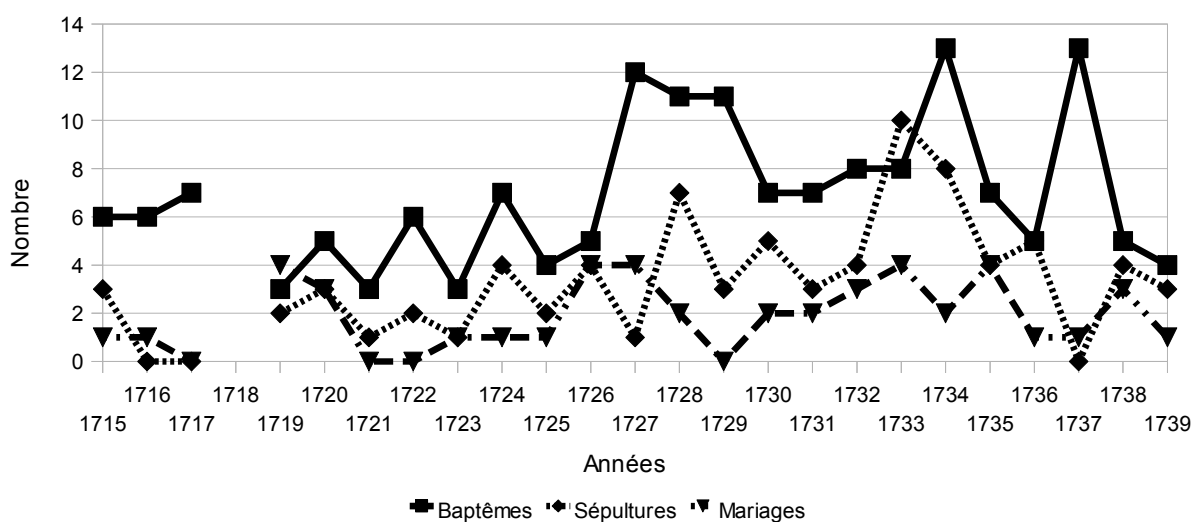
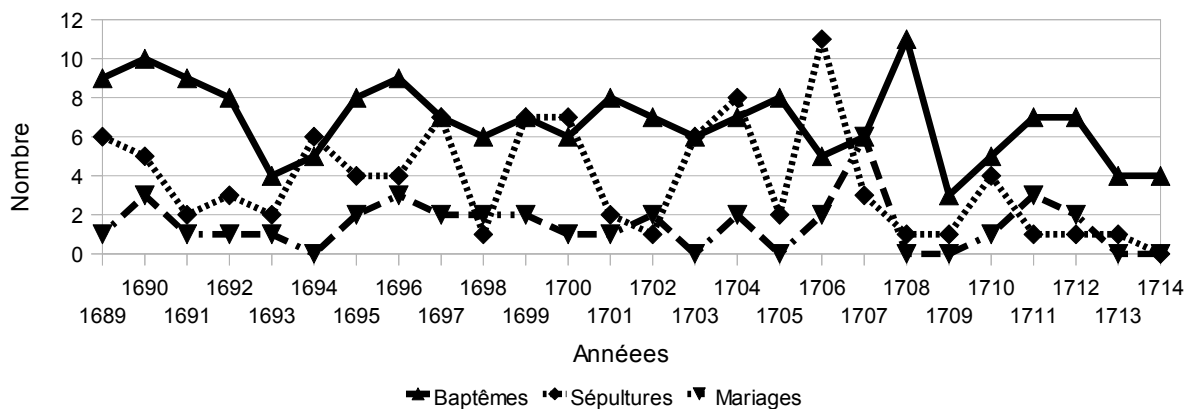
Des loups étaient aussi signalés dans le voisinage immédiat de Ninville, à Essey-les-Eaux en 1770 et 1781¹¹⁶. Les hommes sortirent victorieux de ces confrontations. Mais ailleurs, les « bêtes » tuèrent en 1639 trois enfants à Langres, en 1689 deux fillettes à Aprey, en 1742 un garçon à Occey et, encore en 1793 un enfant à Perrancey.

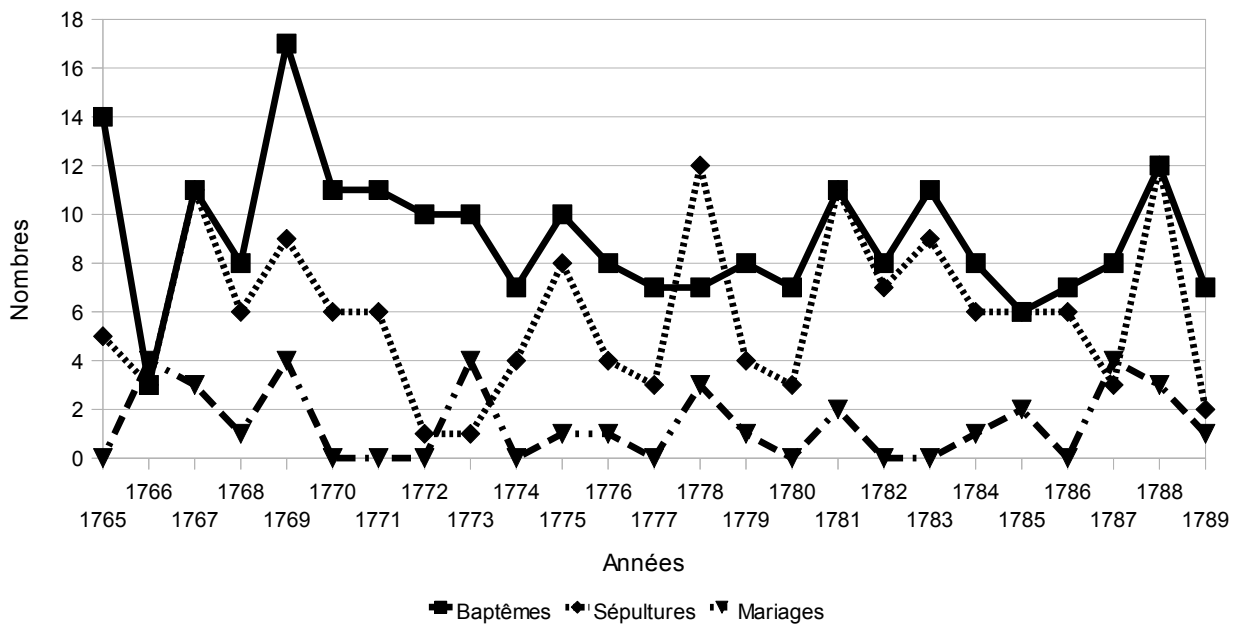
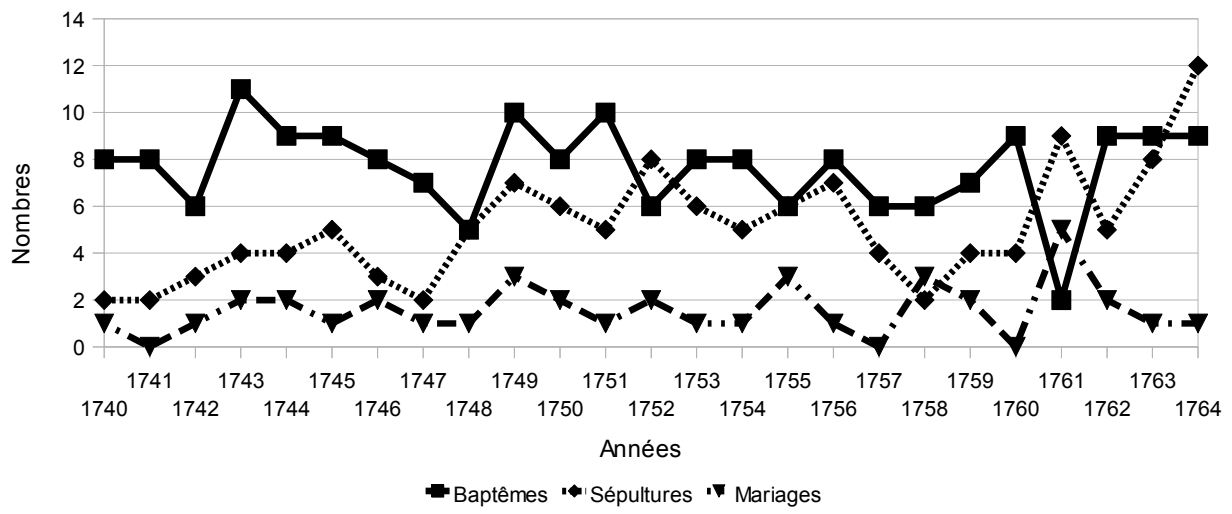
115 Catalogue des pièces justificatives n° 40

116 ODELAIN 2006, p. 71.

Annexe n° 3

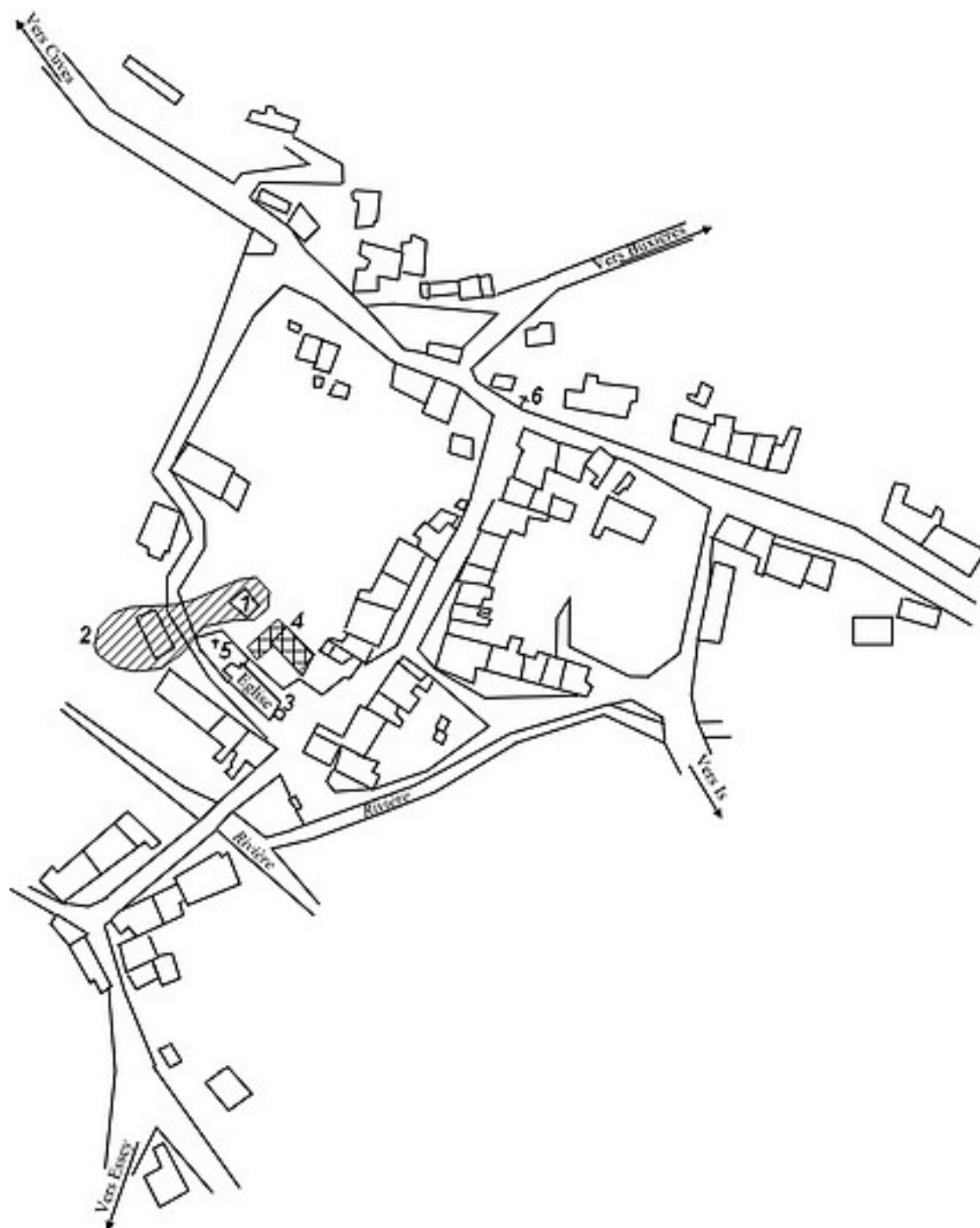
Les courbes démographiques.





Annexe n° 4

Les traces pré-révolutionnaires à Ninville.



Carte n° 6 : Les traces pré-révolutionnaires

1. La *Flie* ou la *Tour* :
elle constitue probablement le dernier vestige de la « *tour carrée de Ninville* »
2. Emplacement possible de l'ancien ensemble seigneurial.
3. L'église :
Ses parties les plus anciennes datent du XVIII^e siècle. Elles comprennent une grande partie des fondations et des murs, les pierres tombales de la famille GAULTHEROT et, peut-être, la chaire.
4. Emplacement de l'ancien presbytère. Le bâtiment actuel fut construit au XIX^e siècle.
5. La croix du cimetière :
Elle fut érigée vers 1740. Sans inscription.



Photographie n° 3 : La croix du cimetière.

6. La croix de mission :

Elle fut érigée vers 1765.

Inscription du socle : « *CETTE CROIX A ETE / ERIGEE A LA DEVOTION / DE LA COMMUNE LE / 26 JUIN 1765 / EN SOUVENIR DE MISSION /* _____ */ RESTAUREE PENDANT / LA MISSION DE 1938* »



Photographie n° 4 : La croix de mission.

Annexe n° 5

Le Catalogue des Pièces Justificatives.

Abréviations

ADCO - Archives Départementales de la Cote d'Or
ADHM - Archives Départementales de la Haute-Marne
ADV - Archives Départementales des Vosges
ANF - Archives Nationales de France

CHM - Cahiers Haut-Marnais

Pièce n° 1

1173

Charte de Rénier, vicomte de Clefmont, et de Foulque, son frère.

A : ADHM. 5 H 6. n° 93

Publiée par H. FLAMMARION, "les Vicomtes de Clefmont", *CHM*, 1986, n°167, p. 105

Pièce n° 2

1235

Titre pour la portion des "dismes" de Ninville, accord entre l'abbaye du Val-des-Ecoliers et Bartholomée de Marnay

A : ADHM 11 H 2 f. 292r

Inédit.

Pièce n° 3

1243

Isabelle De JOINVILLE confirme le legs fait son mari d'une rente sur le four banal de Ninville à l'abbaye du Val-des-Écoliers

A : ADHM 11 H 2 f. 294r

Inédit.

Pièce n° 4

1255

Accord entre le curé de Ninville et l'abbaye du Val-des-Ecoliers au sujet de la dîme.

A : ADHM 11 H 2 f. 293r

Inédit.

Pièce n° 5

1255

Accord entre Girard, écuyer de Marnay, et l'abbaye de La Crête au sujet des dîmes de Ninville

A : ADHM 5 H 7

Inédit.

Pièce n° 6

1257

Amodiation de la dîme de Ninville appartenant à l'abbaye du Val-des-Ecoliers par Girard, curé du lieu.

A : ADHM 11 H 2 f. 292v

Inédit.

Pièce n° 7

1265

Lettre d'amortissement des religieux de l'abbaye du Val-des-Ecoliers concernant plusieurs dîmes dont celle de Ninville.

A : ADHM 11 H 2 f. 293r

Inédit.

Pièce n°8

Env. 1265

Livres des Hommages faits à Thibaud V, roi de Navarre et Comte de Champagne

Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361. Les fiefs, n° 5914

Publiés par A. LONGNON, Paris 1901-1914

Extrait :

**5914. Monseigneur Girart de Marnai⁽¹⁾,
liges du tiers de Marnai⁽²⁾ et de la dime,
de Perrices et de la dime de Liniville. Doit
un mois de garde.**

Pièce n° 9

1306

Livre des fiefs de la seigneurie de Clefmont.

A : ADV 1J63

Cité par H. FLAMMARION, "Au coeur du système féodal : seigneurs et vassaux à Clefmont du XIIe au XIVE siècle", *CHM*, DATE, n°191, p. 40.

Inédit.

Pièce n° 10

XIVE siècle

Pouillé de la Province de Lyon

Publié par A. LONGNON, Paris 1904

Extrait :

*Diocèse de Langres
Comptes du XIVE siècle
Regestrum Taxationis Beneficorum Civitatis et Diocesis Lingonensis Pro Décima*

III. Decanus Bassignii

	<i>Nom Moderne</i>	<i>Beneficia</i>	<i>Décime</i>	<i>Procuraciones</i>
		<i>Parrochie Que Solvunt</i>		
<i>p. 120</i>	<i>Ninville</i>	<i>Lignivilla</i>	<i>20 lb.</i>	<i>40 gr.</i>

Pièce n° 11

1436

Pouillé de la Province de Lyon

Publié par A. LONGNON, Paris 1904

Extrait :

Diocèse de Langres

Pouillé Compilé en 1436

In Archidiaconatu Bassigneii

Bassigny

XVI. Diaconatus Bassigneii

	<i>Nom Moderne</i>	<i>Beneficia</i>	<i>Décime</i>	<i>Patroni</i>
<i>p. 161</i>	<i>Ninville</i>	<i>Lignivilla</i>	<i>20 lb.</i>	<i>Episcopus Lingonensis</i>

Pièce n° 12

1504

Rôle des fiefs du bailliage de Chaumont en 1504 et années suivantes

Registre conservé aux ADHM, fond de l'abbaye de Montier-en-Der

Publié par A. ROSEROT, Troyes, 1900

Extrait :

Prevosté de Nogent-le-Roy

Fiefs tenuz et mouvans du roi en lad. Prevosté à cause de son chastel dudit Nogent

...

363 – Messire Jehan de Dompamarien (sic), chevalier tient en fief du Roy, à cause de son chastel de Nogent-le-Roy, les sgries de Nyville, Damphalle, fors de le chastel dud. Damphalle qui est de Montigny.

Pièce n° 13

1508

Dénombrement des seigneuries de Damphal, Ninville, Lécourt et Violot donné par Jean De DOMMARIEN

A : ANF P176/2 n°73

Inédit.

Pièce n°14

4 mars 1514

Catalogue des actes de François Ier

Publié par P. MARICHAL, Paris, 1887-1908, p. 221

15810. Déclaration de l'hommage de Jean de Saulx, chevalier, seigneur d'Orain, pour les seigneuries du Pailly, de Violot, **Damphal**, Lécourt et Is-en-Bassigny (bailliage de Chaumont, châtellenies de Montiguy et Nogent-le-Roi). Paris, 4 mars 1514.

Expéd. orig. Arch. nat., P. 163², cote 1141.

Pièce n° 15

1534

Accord entre le curé de Ninville Dimanche GAULTHEROT et l'abbaye du Val-des-Ecoliers au sujet des dîmes.

A : ADHM 11 H 2 f. 295r

Inédit.

Pièce n° 16

22 février 1539

Dénombrement des seigneuries de Damphal, Lécourt, Ninville et Le Pailly donné par Gaspard De SAULX-TAVANNES

A : ANF 176/3 n° 94

Inédit.

Pièce n° 17

02 juin 1600

Histoire Générale et Particulière de Bourgogne

Par H. PLANCHER, volume 2, 1741, p. 488

Extrait :

1600.

Le second jour du mois de Juin l'an 1600, le même Seigneur Guillaume de Saux-Tavanes, & Jean, dit le Vicomte de Tavanes, firent entre eux un nouvel accord au sujet des biens paternels & maternels qu'ils avoient partagez dès le 24 Novembre 1581, par traité passé pardevant Robert Caillon Notaire à Dijon. Par ce nouveau traité passé pardevant Filibert Guerey Notaire Royal en la Ville de Langres, ils conviennent que Guillaume de Saux-Tavanes aura pour son partage les terres de Pailley, avec la Maison-forte, le Chateau & la Seigneurie du même lieu, Palaiseul, Violot & Guagnerey, situez près de la Ville de Langres, Arc-sur-Tille, Bonencontre, Broüin, Aubigny, Orrain, avec la grange d'Illey & Cuffey qui en dépendent, Dampierre-sur-Vingenne, Percy-le-Grand, Courchamp, Bragny, & Vesvre; la Baronnie de Montgilbert avec le Chateau & ses dépendances, au Pais de Bourbonnois; la Seigneurie de Dampierre sur Sallon, en la Comté de Bourgogne.

Et que Jean de Saux Vicomte de Tavanes, aura pour le sien les Chateaux, terres & Seigneuries de Suilly, Repas, Igornay, la Marche, Marcey, Montoillot, Chambole, Morey, Brochon, Saint Julien, Broignon, Clénay, Bretigny, Oigny, Vitri-sur-Loire, situez au Duché de Bourgogne. De plus la terre du Donjon en Bourbonnois, celles de Ninville, d'Amphale, Illecourt situées au Bailliage de Chaumont en Basligny; la terre & Vicomté de Ligny, avec le Chateau & les dépendances, tant au lieu de Ligny qu'aux lieux de Varennes, Maltrey, Jaulgey au Bailliage de Sens, & encore les terres & Seigneuries de Fedey, Cultrey & dépendances, Villefrancon, Chancey & Mottey, en la Comté de Bourgogne; six cents quarante-quatre livres huit sols sur la grande Sauerie de Salins. Outre toutes ces terres, ils partagent les maisons qui sont à Dijon; celle qui est proche l'Eglise de Saint Nicolas, sera au Sieur Guillaume de Saux-Tavanes, l'autre qui est près de la porte Saint Nicolas, reste au Vicomte.

Pièce n° 18

1604

Bail des dîmes de Ninville accordé par l'abbaye du Val-des-Ecoliers à Simon BRISION, avocat à Chaumont

A : ADHM 11 H 2 f. 294r

Inédit.

Pièce n° 19

1618

Bail des dîmes de Ninville accordé par l'abbaye du Val-des-Ecoliers à Anthoine GAULTHEROT, sergent royal au bailliage de Chaumont.

A : ADHM 11 H 2 f. 296r

Inédit.

Pièce n° 20

1620

Bail des dîmes de Ninville accordé par l'abbaye du Val-des-Ecoliers à François BERNARDIN, curé de la paroisse.

A : ADHM 11 H 2 f. 294r

Inédit.

Pièce n° 21

1628

Bail des dîmes de Ninville accordé par l'abbaye du Val-des-Ecoliers à Jean (-), marchand, et à Jean (-), laboureur, de Ninville.

A : ADHM 11 H 2 f. 296r

Inédit.

Pièce n° 22

1634

Bail des dîmes de Ninville accordé par l'abbaye du Val-des-Ecoliers à Nicolas FLAGEY, laboureur à Ninville.

A : ADHM 11 H 2 f. 294r

Inédit.

Pièce n°23

15 avril 1649

Journal de ce qui s'est passé de mémorables à Langres et aux environs depuis 1628

Par C. MACHERET, tome 2, p. 8

Extrait :

Un parti de la garnison de Luxembourg est venu en ce village de Ninville en Bassigny, environ le 15 avril et ont emmené 12 chevaux, tué un homme et un qui est grandement blessé.

Pièce n° 24

1657-1771

Terres et seigneuries mouvant du Roi à cause de grosse tour de Hautefeuille à Chaumont, du chasteau de Nogent le Roi...

A : ANF P1773 f°232
Inédit

Seigneurie de Ninville.

Pièce n°25

26 mars 1681

Inventaire des meubles, titres et papiers trouvés dans l'hotel TAVANNES, fait à Paris après le décès de Mme de TAVANNES

A : ADCO E1167

Publié par M. MASSON, *Introduction à l'édition des inventaires après-décès de Jacques de SAULX-TAVANNES et de son épouse*, Mémoire de maîtrise, Dijon 1998, tome 2, p. 5, 32 & 33

Pièce n°26

02 décembre 1682

Hommage de Jean-Baptiste Le-MOYNE pour la seigneurie de Ninville

A : ANF 219 f. 256

Inédit

Pièce n°27

11 mai 1683

Dénombrement de la seigneurie de Ninville donné par Jean-Baptiste Le-MOYNE

A : ANF P220 n°132 et Q692/1

Inédit

Pièce n°28

1709

Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux

Par C.-M. Saugrain, 1709, p. 133

Extrait :

Ninville 38 feux

1720

Nouveau dénombrement du royaume, par généralitez, élections, paroisses et feux ou l'on a marqué sur chaque lieu les archevêchés, universitez...

Par C.-M. Saugrain, 1709, p. 457

Extrait :

Ninville 35 feux

1722

Les Loix Municipales et Coutumes du Bailliage de Chaumont-en-Bassigny

Par Jean Gousset, 1741, p. 316-317

Extrait :

**LA PREVOTE' ROYALLE DE NOGENT
LE ROY.**

Le Châtel & Bourg de Nogent.	prioré.
Les Eglises, Maisons, le Bois, & la Perrière.	
Pailley.	veau & le Vaudey.
Caquerey.	Abbaye de Filles.
Violot	Bieffe.
Chaudenay.	Ageville.
Rosoy en partie.	Les Nouveaux & le
Chaufort.	Pont minard.
Le Chêne.	Lanques.
Dampierre & Cause-	Clinchamp.
ron.	Milliers.
Charmoile en partie.	Lonchamps.
Vitrey.	Menonvaux.
Poinson.	Donnemie.
Francigney.	Pinçourt.
Thivet.	Essey.
Marnay & le Val dar-	Cuves.
de.	Arcémont.
Louvière & la Gene-	Ninville.
vroufe.	Buxières près Clef-

Mandre. mont.
Poulangey , Beau- Peruffe.

317
Maifoncelle. Ys.
Audeloncourt. Fromont.
Thol les Milliers. Oudival.
Clémont. Prioré. S. Suplice & Charlot.
Daillecourt. Noyers.
Ravenefontaine en Rangecourt.
partie. Changey.
Espinant. Angoulevant en par-
Sarrey & les Charmes. tie, l'autre de Lan-
Sarcey. gres.

Pièce n°31

18 janvier 1723

Hommage pour la seigneurie de Ninville rendu par Charles-Louis Le-VALLOIS

A : ANF P223/2 n° 92 bis

Inédit

Pièce n°32

23 janvier 1723

Hommage pour la seigneurie de Ninville rendu par Charles-Louis Le-VALLOIS

A : ANF P223/2 n° 92

Inédit

Pièce n°33

13 novembre 1733

Dénombrement de la seigneurie de Ninville donné par Charles-Louis Le-VALLOIS

A : ANF P228 n°25 et Q692/1

Inédit

Pièce n°34

20 juillet 1740

Instruction pour les travaux à faire dans l'église de Ninville

A : ADHM G671 f. 384

Extrait dans ce volume.

Pièce n°35

21 mars 1761

Provision de la cure de Ninville pour le curé Antoine PETIT

A : ADHM G914 f. 262r

Inédit

Pièce n°36

15 juin 1761

Démission du curé Antoine PETIT

A : ADHM G914 f. 281r

Inédit

Pièce n°37

20 juin 1761

Provision de la cure de Ninville pour le curé Nicolas JACOB

A : ADHM G914 f. 285r

Inédit

Pièce n°38

26 avril 1769

Enquête sur les terres incultes

A : ADHM C158

Extrait publié en annexe n° 1

Pièce n°39

2 décembre 1784

Démission du curé Nicolas JACOB

A : ADHM G921 f. 148r

Inédit

Pièce n°40

5 janvier 1785

Certificat pour une louve abattue par un habitant de Ninville

A : ADHM C158

Publié en annexe n° 2

Pièce n°41

10 janvier 1785

Provision de la cure de Ninville pour le curé Nicolas BEUGNOT

A : ADHM G921 f. 163v

Inédit

Pièce n°42

18 février 1785

Prise de possession de la cure de Ninville par le curé Nicolas BEUGNOT

A : ADHM G921 f. 171v

Inédit

Pièce n°43

12 et 17 mars 1789

Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le premier empire jusqu'à nos jours 1806-1866

Par Louis de La Roque, Edouard de Barthélemy, 1866, volume 1.

Extraits :

p. 17

BAILLIAGE DE CHAUMONT-EN-BASSIGNY

Procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres du bailliage de Chaumont-en-Bassigny, et des bailliages secondaires de Joinville et de Bar-sur-Aube

12 mars 1789

(Archiv. Imp. B. III. 47. p.45, 104-157)

NOBLESSE

Louis d'Oricourt, écuyer, chevalier de Saint-Louis, Sgr des fiefs des Petit et Grand Serin, en partie de Blummerey, Humbereins – et pour Nic.-H. De Bourlon, chevalier, Sgr d'Arrigny et Chavanges, - et pour M. Silvan-Gabriel, vicomte de Gaucourt, Sgr de Ninville, Damphal, Lescourt, etc., lieutenant-colonel de dragons.

p. 26

BAILLIAGE DE LANGRES

Assemblée particulière de la noblesse du bailliage de Langres

17 mars 1789

(Arch. Imp., B. III., 70. p. 483-494)

De Gaucourt, Sgr de Damphal.

Pièce n°44

1790

Etat des revenus de la cure de Ninville

A : ADHM L911

Publié par Association Familiale Rurale de Mandres-la-Côte, *La Révolution dans le Canton de Nogent, 1989.*

Pièce n°45

6 juin 1791 – 15 septembre 1795

Estimations des propriétés de la cure et de la fabrique de Ninville

A : ADHM 1Q227

Publié par Association Familiale Rurale de Mandres-la-Côte, *La Révolution dans le Canton de Nogent, 1989.*

Pièce n°46

25 novembre 1793

Inventaire des objets de culte de l'église de Ninville

A : ADHM 1Q643

Inédit

Pièce n°47

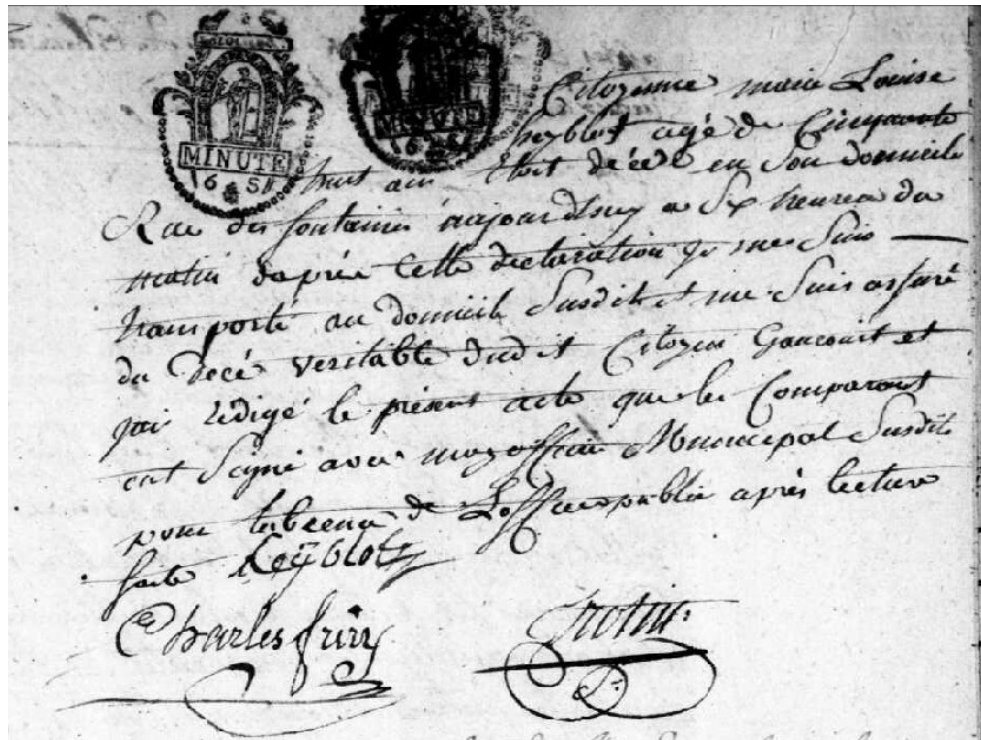
14 Thermidor an II (01 août 1794)

Acte de décès de Nicolas Gabriel Sylvain de GAUCOURT

Archives Départementales de la Meuse, Registre de Commercy

Inédit

Cependant quatorze Thermidor l'an Second. &
La République française nous prévenant le jour
huit de matin pardevant nous Charles Fring
Officier municipal de la Commune de Commercy
Chef Lieu de District département de la Meuse
Sont comparus en la maison commune les Citoyens
Les père hexblot âgé de quatre vingt ans
Orcan père du d'écrite César, et François Kottin
griffier de ladite Municipalité âgé de quarante
deux ans tous deux demeurants à Commercy
Lesquels nous ont déclaré que le Citoyen Nicolas
Gabriel Sylvain Gaucourt officier retiré fils de
d'effort Sylvain Charles Gaucourt et de Françoise
Nepollitte Walloy femme. Epouse de la



Pièce n°48

11 messidor, 16 et 24 fructidor an IV

Procès-verbal de la maison curiale de Ninville et acte de vente

A : ADHM 1Q40

Inédit

Pièce n°49

8 avril 1831

Acte de décès de Marie-Louise HEYBLOT

Archives Départementales de la Meuse, Registre de Commerce

Inédit

N° 26. Le 28^e jour d'août 1787, le 1^{er} jour de Mars, devant
 Nous Jean Baptiste Richard Daire, Joseph Rivart, Adrien de la Motte, de la Motte
 Communes, et Jacques Deligne, pour faire la fonction de Juges de l'état civil de la commune
 sont comparus Mlle Fleury, Vantelion Thinet, age de cinquante cinq ans, Notaire
 et Louis Thomas de Saint-Hubert, age de soixante ans, Avoué de l'Église civil et
 Militaire de la commune, tous deux demeurant en cette ville, lequel Nous ont
 déclaré que Madame Marie Louise Feyblot veuf de feu Jean Feyblot
 est âgée de cinquante un, fille de feu Jean Feyblot, ancien officier
 au Régiment de Bourgne et de Marie Anne Dupoir, sa mère, et veuve
 de M. Michel Sébastien Gabriel, Vicomte de Genouvant, ancien Capitaine au
 Régiment de Lorraine, Dragon, et ancien Lieutenant à cinq heures, D'abord
 en son domicile en cette ville rue de Fontaine, sur cette Déclaration Nous
 surquels Nous sommes transportés au lieu indiqué au Nous avons trouvé et
 reconnu le Cadavre de la personne Mad. Marie Louise Feyblot, et Nous
 avons ensuite rendu acte à la Maison Commune Nous avons rédigé écrit de
 présent acte à la de deux Registres à l'instants et que le Délégués ont signé avec
 Nous après lecture et Collation. Des Registres = *Thomet*

Pièce n°50

XIXe siècle

Sommier de la Fabrique Saint-Martin de Ninville

A : ADHM XXFart747

Inédit

Pièce n°51

XVIIe-XVIIIe siècles

Les Registres Paroissiaux de Ninville

A : ADHM E dépôts 03351 et 03352

Bibliographie

Abréviation

CHM - Cahiers Haut-Marnais

AFRMC 1989, Association Familiale Rurale de Mandres-la-Côte, *La Révolution dans le Canton de Nogent*, 1989

ARBOIS DE JUBAINVILLE 1859-1869, H. ARBOIS DE JUBAINVILLE, Histoire des ducs et des comtes de Champagne, 1859-1869.

BALLET 1971, P. BALLET, *La Haute-Marne Antique*, 1971.

CARNANDET 1856, J. CARNANDET, Tablettes historiques du département de la Haute-Marne, Paris 1856

CHAUVIN 1994, B. CHAUVIN, « Belfays, abbaye cistercienne féminine dans l'orbite de Morimond (vers 1130?-1393) », CHM, 1994, n°196-199, p. 58-106

CHAUVIN 2004, B. CHAUVIN, « Poulangy, abbaye cistercienne », CHM, 2004, n°236-237, p. 3-53

DAGUIN 1936, A. DAGUIN, *Nogent en Bassigny et son Canton, Itinéraire descriptif*, Nogent 1936

DU PERRAY 1720, M. DU PERRAY, *Traité des portions congrues des curez et vicaires perpétuels*, Paris 1720

FLAMMARION 1975, Hubert FLAMMARION, « Clefmont : une maison comtale aux confins de la Bourgogne, de la Champagne et de la Lorraine », *Annales de l'Est*, 1975, n°4, pp. 373-401.

FLAMMARION 1976, Hubert FLAMMARION, *Actes des seigneurs de Clefmont: 11. s. - 13. s.*, 1976

FLAMMARION 1986, Hubert FLAMMARION, « Les vicomtes de Clefmont : une survivance carolingienne aux XIe et XIIe siècles », CHM, 1986, n°167, pp. 96-106

GARNIER 1948, GARNIER, « Les misères de la ville de Langres et de la campagne langroise », CHM n° 12, 1948

GUYON 1998, Catherine GUYON, *Les Écoliers du Christ: l'ordre canonial du Val des Écoliers, 1201-1539*, 1998

FAGET DE CASTELJAU 1979, H. De FAGET de CASTELJAU, « A la recherche des anciens seigneurs de Nogent-en-Bassigny », *C.H.M.*, nos 137 et 138, 2e et 3e trimestres 1979, pp. 57-73 et 106-112.

JOLIBOIS 1858, Émile JOLIBOIS, *La Haute-Marne Antique*, 1958, p. 224

LA LUZERNE 1855, C.-G. De La LUZERNE, *Œuvres complètes*, 1855, p. X

LAMARRE 1971, D. LAMARRE, « Le relief du Bassigny et sa formation », *CHM*, 1971, n°107, pp. 221-230

LAMBERT 2006, Isabelle LAMBERT, J.-Marie MOUILLET & Jacques CHARLIER, *L'abbaye de La Crête, 1121-1789*, Langres 2006

LONGNON 1901-1911, A. LONGNON, Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, Paris 1901-1911

MACHERET, Clément MACHERET, *Journal de ce qui s'est passé de mémorables à Langres et aux environs depuis 1628*

ODELAIN 2006, Olivier ODELAIN, *Essey-les-Eaux*, Essey-les-Eaux 2006

PALASI 2004, PALASI Philippe, *Armorial Historique et Monumental de la Haute-Marne*, Chaumont 2004

PETIT 1885-1905, E. PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, Paris, 1885 à 1905

ROUSSEL 1873-1879, C. H. ROUSSEL, *Le diocèse de Langres, Histoire et statistiques*, Langres 1873-1879

VIGNIER 1894, J. VIGNIER, *Décade historique du diocèse de Langres*, Langres, édition de 1894.

Table des illustrations

Cartes (*auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
Situation géographique du Bassigny*	9
Le Bassigny historique*	10
Le Bassigny dans le partage de 843*	12
Carte de Cassini	13
Châteaux et seigneuries*	27
Les traces pré-révolutionnaires*	66
Tableaux généalogiques (auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
Les seigneurs agissants à Ninville issus du lignage de Clefmont	16
Les seigneurs possibles de Ninville issus du lignage de Damphal	18
Les seigneurs issus des SAULX-TAVANES	26
La famille de Jean-Baptiste Le MOYNE	31
Portrait de Gaspard de SAULX-TAVANNES	25
Armoiries :	
De CLEFMONT	22
De SAULX	25
Du FAUR	26
De La BAUME-MONTREVEL	26
Le VALLOIS	30
De GAUCOURT	30
GAULTHEROT	59
D'ORIGNY	59
Relevés (auteur : Jean-Pierre BIELMANN) :	
La pierre tombale des prêtres-curés GAULTHEROT	34
La pierre tombale des marchands GAULTHEROT	35
Photographies (*clichés de Jean-Pierre BIELMANN)	
La pierre tombale des prêtres-curés GAULTHEROT*	34
Signatures des juges de Ninville	44
Signatures des curés	48-49
Aperçu du <i>Tableau abrégé des fondations...</i> *	54
Croix du cimetière*	67
Croix de mission*	68
1er de couverture : l'église de Ninville (cliché de Jean-Pierre BIELMANN)	

Et voilà !

C'est fini !

Vous pouvez fermer ce livre et reprendre une activité normale !

Achévé d'imprimer
le dix-sept décembre deux mille onze
pour le compte du CRIBBLE
par COREP
2, rue du Professeur Rollet
F-69008 LYON.

Mise en page : Jean-Pierre BIELMANN